



# 2022

## RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

# SOMMAIRE

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| PRÉAMBULE .....                 | 3 |
| ÉDITO DU PRÉSIDENT .....        | 4 |
| RETOUR EN IMAGES SUR 2022 ..... | 5 |

## PREMIÈRE PARTIE :

### LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES : UN TERRITOIRE, UNE INSTITUTION .....

|   |       |
|---|-------|
| CHIFFRES CLÉS ET TERRITOIRE DE L'INTERCOMMUNALITÉ ..... | 8-9   |
| LA GOUVERNANCE .....                                    | 10-11 |
| LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES .....                      | 12    |
| LES COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES .....                    | 13    |
| LA CARTE DES SITES COMMUNAUTAIRES .....                 | 14-15 |
| L'ADMINISTRATION .....                                  | 16-17 |

## DEUXIÈME PARTIE :

### LA MOBILISATION DES RESSOURCES ET DES MOYENS, LA MUTUALISATION .....

|   |       |
|---|-------|
| RESSOURCES HUMAINES .....                                   | 20-24 |
| DIRECTION FINANCIÈRE .....                                  | 25    |
| PATRIMOINE, MOYENS GÉNÉRAUX ET SYSTÈME D'INFORMATIONS ..... | 26-27 |
| COMMUNICATION .....   | 28-30 |
| COMMANDE PUBLIQUE .....                                     | 31    |

## TROISIÈME PARTIE :

### ATTRACTIVITÉ, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE .....

|  |       |
|--|-------|
| DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE .....                | 34    |
| GESTION DE LA TAXE DE SÉJOUR .....                           | 35-37 |
| PLANIFICATION, URBANISME ET HABITAT                          |       |
| Mission SCoT .....   | 38    |
| Instruction du droit des sols .....                          | 39-40 |
| SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE .....                     | 41    |
| DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ..... | 42-43 |
| PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : EAU, ASSAINISSEMENT, DÉCHETS |       |
| Service eau .....  | 44-45 |
| Service assainissement .....                                 | 45-46 |
| Service déchets .....  | 47-48 |

|   |           |
|---|-----------|
| <b>QUATRIÈME PARTIE :</b>   |           |
| <b>COHÉSION SOCIALE, ENFANCE, SOLIDARITÉS, CULTURE ET SPORTS</b> .....            | 49-50     |
| <b>PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE</b>  |           |
| Petite enfance .....  | 51-53     |
| Enfance .....   | 54-57     |
| <b>ACTION CULTURELLE ET SPORTIVE</b> .....  | 58        |
| Médiathèques intercommunales .....  | 58        |
| Ecole de musique intercommunale .....   | 59        |
| Développement culturel .....  | 60        |
| Sports .....  | 61        |
| <b>ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE</b> .....  | 62        |
| <b>FRANCE SERVICES</b> .....  | 63        |
| <b>SERVICE COMMUN SCOLAIRE</b> .....  | 64-65     |
| <b>LES SERVICES PROPOSÉS AUX COMMUNES SOUS LA FORME DE SERVICES COMMUNS</b> ..... | 66        |
| <br><b>ANNEXES</b> .....  | <br>67-75 |

**Article 1<sup>er</sup> des statuts de la Communauté de communes adoptés par délibération du conseil communautaire du 10 juillet 2018 :**

« La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, créée par arrêté préfectoral du 12 décembre 2016, est instituée pour une durée illimitée.

Elle associe ses communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. »



# ÉDITO



Après une année 2021 où nous étions parvenus à rétablir notre situation financière en dégagant un excédent de fonctionnement de 732 927 € à la fin de l'exercice, l'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine et la crise énergétique sans précédent, avec des augmentations importantes du coût de l'énergie tant pour les ménages que pour notre intercommunalité. Tous les services communautaires ont été mobilisés pour maîtriser nos dépenses et rechercher toutes les pistes d'optimisation possibles.

Ce contexte n'a toutefois pas remis en cause le redressement budgétaire, avec un résultat de fonctionnement de 1 229 251 € au 31/12/2022. C'est une grande satisfaction puisque, malgré l'inflation qui pesait sur tous nos postes de dépenses et en particulier les dépenses énergétiques, notre Communauté de communes a dégagé une capacité d'autofinancement inédite depuis sa création en 2017. En 2022, nous avons ainsi pu améliorer les conditions salariales de nos agents, grâce au Complément Indemnitaire Annuel (CIA), prime versée pour la toute première fois et proportionnée à l'engagement et à la manière de servir de nos collaborateurs.

En parallèle, de nombreux projets ont suivi leur cours. L'année 2022 a notamment été marquée par des inaugurations, comme celles des nouveaux locaux de l'Ecole de Musique Intercommunale à Nuits-Saint-Georges, du Cinéma Nuiton, des stations d'épuration de Détain, Bruant et Chevannes ou encore de la première tranche de la Zone d'Activité « Le Pré Saint-Denis » à Nuits-Saint-Georges.

Enfin, l'année s'est clôturée par la dissolution au 31 décembre 2022 du Service Commun Scolaire, qui assurait la gestion de la compétence scolaire pour 20 communes du territoire et connaissait des difficultés administratives dans son fonctionnement depuis sa création en 2017. Pour le remplacer, deux SIVOS ont pris le relais sur le territoire et cinq autres communes ont repris la gestion de la compétence en direct.

Forts de ces bons résultats 2022, nous avons poursuivi au cours du premier semestre 2023, notre action volontaire au service des communes membres, des habitants et de toutes les forces vives du territoire.

## Pascal GRAPPIN

Président de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges  
Maire de Villebichot

*Ce rapport, qui retrace l'activité de la collectivité pendant l'année civile 2022, a été présenté en Conseil communautaire le mardi 26 septembre 2023. À l'issue de cette présentation, il doit être communiqué par chaque maire à son conseil municipal (en respect du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce document a pour objet de présenter l'EPCI, de donner une vue d'ensemble des activités engagées ou conduites et de revenir sur les principales réalisations, en vue d'informer les élus de chaque commune membre.*

# 20 RETOUR 22 EN IMAGES



**DU 20 JANVIER  
AU 3 FÉVRIER** .....

Visite des 15 sites  
périscolaires par le Président



**DU 19 AU 26 MARS** .....

Semaine de la  
Petite Enfance

**13 AVRIL**  
Visite des travaux d'entretien  
des terrains de rugby au  
stade Jean Morin de Nuits-  
Saint-Georges



**10 MAI** .....

Signature d'un avenant  
à la convention entre la  
Communauté de communes  
et la CCI Métropole de  
Bourgogne

**29 JUIN**  
Inauguration du nouveau  
bâtiment de l'Ecole de  
Musique Intercommunale à  
Nuits-Saint-Georges



..... **10 MARS**

Inauguration du Service de  
Gestion Comptable dans les  
locaux de l'Espace France  
Services à Nuits-Saint-  
Georges



.....



**5 AVRIL**  
Signature d'un  
prêt vert avec La  
Banque Postale

..... **2 MAI**

Rassemblement des  
16 bénéficiaires locaux  
du Fonds Régional des  
Territoires



.....



**21 MAI**  
Festival Voir Un Petit Court  
8<sup>ème</sup> édition

..... **ÉTÉ 2022**

Cinéma Plein Air : 8  
séances organisées dans  
8 communes du territoire,  
avec le Cinéma Nuiton et les  
Tourneurs de Côte-d'Or





**31 AOÛT** .....  
Réunion de pré-rentree du service Enfance Jeunesse

**7 SEPTEMBRE**

Visite de fin de chantier de la première tranche de la Zone d'Activité Economique "Le Pré Saint-Denis" à Nuits-Saint-Georges



**15 SEPTEMBRE** .....  
Inauguration du Cinéma Nuiton après les travaux de rénovation réalisés en 2021 et 2022

**NOVEMBRE**

Mois du Film Documentaire organisé par le réseau des médiathèques intercommunales



**10 NOVEMBRE** .....  
Signature de la Délégation de Service Public Eau Potable pour 31 communes avec VEOLIA

**12 NOVEMBRE**

Inauguration des stations d'épuration de Détain et Bruant et de Chevannes



**14 DÉCEMBRE** .....  
Concert de Noël de l'Ecole de Musique Intercommunale

**6 SEPTEMBRE**

..... Remise de médailles du travail à 7 agents communautaires



**13 SEPTEMBRE**

Signature du nouveau marché de restauration scolaire avec la société SHCB



**30 SEPTEMBRE ET 1<sup>ER</sup> OCTOBRE**

..... Festival des Usages Numériques



**8 NOVEMBRE**

..... Visite du nouveau self au périscolaire de L'Etang-Vergy



**10 NOVEMBRE**

..... Visite des travaux de réfection de la salle Omnisports de Nuits-Saint-Georges après les dégâts causés par de violents orages en juin



**8 DÉCEMBRE**

..... Elections professionnelles







# UN TERRITOIRE, UNE INSTITUTION

---

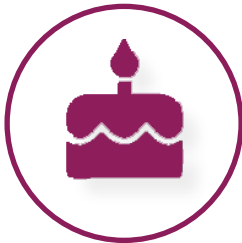




# UNE COMMUNAUTÉ DES COMMUNES

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges est un territoire d'exception, aux paysages et aux identités marqués entre la Côte, les Hautes-Côtes et la Plaine.

## En quelques chiffres...



Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017



1<sup>ère</sup> Communauté  
de communes  
de Côte-d'Or



L'une des 120  
collectivités  
territoriales XXL



493 km<sup>2</sup>  
de superficie



30 500 habitants



Située entre  
Dijon et Beaune



14 vice-présidents



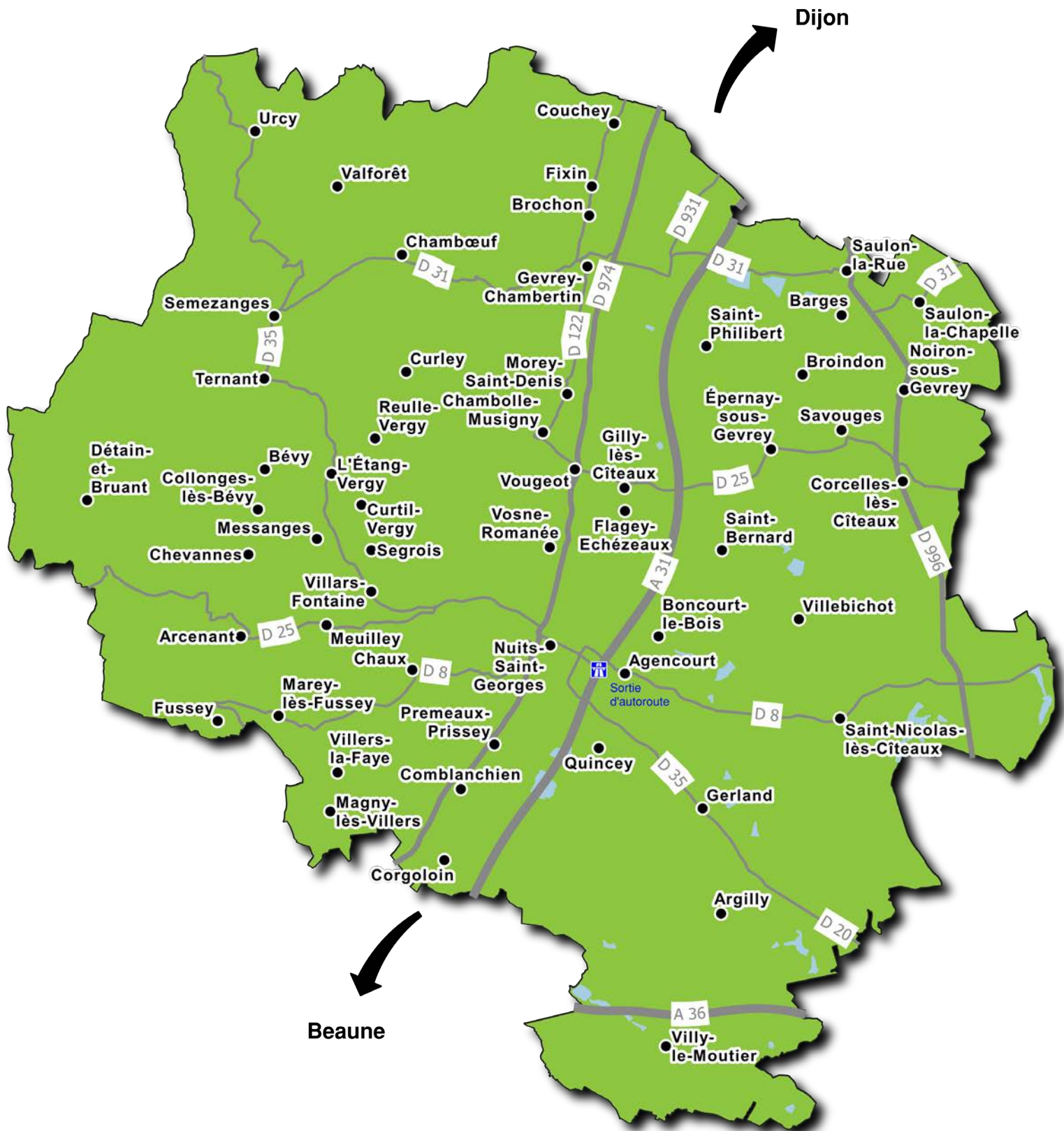
78 élus communautaires  
titulaires et 48 suppléants



302 agents



# La carte du territoire



# LA GOUVERNANCE

au 14 décembre 2022



**LE PRÉSIDENT**  
**Pascal GRAPPIN**  
Président  
Maire de Villebichot

## LES VICE-PRÉSIDENTS



**Alain CARTRON**  
**1<sup>er</sup> Vice-Président**  
délégué à l'Aménagement  
de l'Espace communautaire  
et aux Mobilités  
Maire de Nuits-Saint-Georges



**Christophe LUCAND**  
**2<sup>ème</sup> Vice-Président**  
délégué à l'Economie Sociale et Solidaire,  
à l'Insertion et à l'Emploi  
Maire de Gevrey-Chambertin



**Valérie DUREUIL**  
**3<sup>ème</sup> Vice-Présidente**  
déléguée à la Petite enfance,  
à l'Enfance et à la Jeunesse,  
aux Affaires sociales et aux Solidarités  
Maire de Magny-les-Villers



**Hubert POULLOT**  
**4<sup>ème</sup> Vice-Président**  
délégué aux Politiques de l'Eau  
et de l'Assainissement  
Maire de Saint-Philbert



**Sylvie VENTARD**  
**5<sup>ème</sup> Vice-Présidente**  
déléguée aux Finances et  
à la Prospective Financière  
Maire de Savouges



**Didier TOUBIN**  
**6<sup>ème</sup> Vice-Président**  
délégué à la Gestion des Déchets  
Maire de Comblanchien



**Ghislaine POSTANSQUE**  
**7<sup>ème</sup> Vice-Présidente**  
déléguée au Développement  
Touristique du Territoire  
Conseillère Nuits-Saint-Georges



**Gilles CARRÉ**  
**8<sup>ème</sup> Vice-Président**  
délégué aux Relations avec  
les communes, au Développement de  
la Mutualisation entre communes  
et au Projet de Territoire  
Maire de Couchey



**Pascal BORTOT**  
**9<sup>ème</sup> Vice-Président**  
délégué à la Culture et  
au Développement de l'Animation  
Culturelle sur le Territoire,  
au Développement des Partenariats  
associatifs et à la Communication  
Maire de Saulon-la-Chapelle



**Christian ROUSSEL**  
**10<sup>ème</sup> Vice-Président**  
délégué au Développement  
Économique et à la Politique  
locale du Commerce  
Maire de Valforêt



**Jacques BARTHELEMY**  
**11<sup>ème</sup> Vice-Président**  
délégué à la Gestion des Ressources  
Humaines, à la Commande Publique  
et à la Gestion des Moyens Généraux  
Maire de Chamboeuf



**Dominique DUPONT**  
**12<sup>ème</sup> Vice-Président**  
délégué aux Suivi des Travaux,  
à l'Entretien du Patrimoine et des  
Équipements communautaires  
Maire de Brochon



**Georges STRUTYNSKI**  
**13<sup>ème</sup> Vice-Président**  
délégué à la Transition Énergétique,  
au Développement durable et à  
la Préservation de l'Environnement  
Maire de Meuilley



**François MARQUET**  
**14<sup>ème</sup> Vice-Président**  
délégué au Sport et à la Gestion  
des Équipements sportifs  
Maire de Chambolle-Musigny

## LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



**Gilles SEGUIN**  
Maire d'Agencourt



**Jean-Paul SERAFIN**  
Maire d'Arcenant



**Antonio COBOS**  
Maire d'Argilly



**André DALLER**  
Maire de Barges



**Thomas CAGNIANT**  
Maire de Bévy



**Evelyne GAUTHEY**  
Maire de  
Boncourt-le-Bois



**Alain VION**  
Maire de Broindon



**Philippe BALIZET**  
Maire de Chaux



**Gérard FRICOT**  
Maire de Chevannes



**Sylvie VACHET**  
Maire de  
Collonges-les-Bévy



**Samia DJEMALI**  
Maire de  
Corcelles-les-Cîteaux



**Daniel MAKUC**  
1<sup>er</sup> Adjoint  
Corcelles-les-Cîteaux



**Dominique VERET**  
Maire de Corgoloin



**Christian MEZZAVILLA**  
1<sup>er</sup> Adjoint Corgoloin





**Danielle BELORGEY**  
1<sup>ère</sup> Adjointe Couchey



**Dominique BAILLEUX**  
Maire de Curley



**Gilles STUNAUT**  
Maire de Curtil-Vergy



**Sonia LOTH**  
Maire de  
Détaïn-et-Bruant



**Jean-François  
ARMBRUSTER**  
Maire de  
Épernay-sous-Gevey



**Pascal ROCHET**  
Maire de Fixin



**Jean-François  
COLLARDOT**  
Maire de  
Flagey-Échezeaux



**Philippe ROUARD**  
Maire de Fussey



**Francis CHENOT**  
Maire de Gerland



**Alexandre PLAZA**  
1<sup>er</sup> Adjoint  
Gevey-Chambertin



**Sandra MICHAUD**  
Conseillère  
Gevey-Chambertin



**Malika AMINI**  
3<sup>ème</sup> Adjointe  
Gevey-Chambertin



**Philippe HUMBERT**  
2<sup>ème</sup> Adjoint  
Gevey-Chambertin



**Blandine PETRIGNET**  
6<sup>ème</sup> Adjointe  
Gevey-Chambertin



**Michel CADOUX**  
Conseiller  
Gevey-Chambertin



**Didier DANIEL**  
Maire de  
Gilly-les-Cîteaux



**Gilles MALSERT**  
Maire de  
l'Étang-Vergy



**Denis GAILLOT**  
Maire de  
Marey-les-Fussey



**Christian HOQUET**  
Maire de Messanges



**Jean-Luc ROSIER**  
Maire de  
Morey-Saint-Denis



**Olivier PIRAT**  
Maire de  
Noiron-sous-Gevey



**Christèle POUTHIER**  
2<sup>ème</sup> Adjointe  
Noiron-sous-Gevey



**Jean-Claude  
ALEXANDRE**  
1<sup>er</sup> Adjoint  
Nuits-Saint-Georges



**Nicole GENEVOIX**  
2<sup>ème</sup> Adjointe  
Nuits-Saint-Georges



**Gilles MUTIN**  
3<sup>ème</sup> Adjoint  
Nuits-Saint-Georges



**Claude LEFILS**  
4<sup>ème</sup> Adjointe  
Nuits-Saint-Georges



**Olivier BAYLE**  
5<sup>ème</sup> Adjoint  
Nuits-Saint-Georges



**Florence VEDRENNE**  
6<sup>ème</sup> Adjointe  
Nuits-Saint-Georges



**Rémy VITREY**  
7<sup>ème</sup> Adjoint  
Nuits-Saint-Georges



**Jocelyne FINCK**  
Conseillère  
Nuits-Saint-Georges



**Hervé TILLIER**  
Conseiller  
Nuits-Saint-Georges



**Daniel CARRASCO**  
Conseiller  
Nuits-Saint-Georges



**Elianne QUATREHOMME**  
Conseillère  
Nuits-Saint-Georges



**Umberto CHETTA**  
Maire de  
Prémeaux-Prissey



**Jean-Louis  
LEXTREY**  
Maire de  
Quincey



**Laurent BEDENNE**  
Maire de Reulle-Vergy



**Jean-Claude GAILLARD**  
Maire de Saint-Bernard



**Florence ZITO**  
Maire de Saint-  
Nicolas-les-Cîteaux



**Alain BOEUF**  
1<sup>er</sup> Adjoint  
Saulon-la-Chapelle



**Philippe RUPIN**  
1<sup>er</sup> Adjoint  
Saulon-la-Rue



**Gilbert MORIN**  
Maire de Segrois



**Alain TRAPET**  
Maire de Semezanges



**Régis DORLAND**  
Maire de Ternant



**Christian MARCHISET**  
Maire d'Urcy



**Pierre LIGNIER**  
Maire de  
Villars-Fontaine



**Isabelle CHAPUILLOT**  
Maire de  
Villers-la-Faye



**Marcel JOBARD**  
Maire de  
Villy-le-Moutier



**Jean-Louis RAILLARD**  
Maire de  
Vosne-Romanée



**Claude CHARLES**  
Maire de Vougeot

# NOS INSTANCES COMMUNAUTAIRES



## LE PRÉSIDENT

élu par les conseillers communautaires, il est le chef de l'exécutif de l'EPCI. C'est lui qui propose les priorités de la politique communautaire en lien avec le bureau. Il préside l'assemblée plénière (Conseil communautaire), conduit les débats et fait exécuter les décisions par les services administratifs.

Il préside aussi



## LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

composé de 14 vice-présidents. Le président leur délègue des responsabilités dans des domaines précis.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

est composé de 78 élus titulaires. Ils émanent des 55 communes du territoire qui composent la Communauté de communes. Le Conseil communautaire se rassemble en assemblée plénière publique, au minimum une fois par trimestre pour examiner et décider des politiques communautaires dans les domaines que la Communauté de communes a à sa charge.

## LES COMMISSIONS

biodiversité, tourisme, enfance, jeunesse, culture... De nombreux sujets nécessitent une étude approfondie. La Communauté de communes rassemble 12 commissions se réunissant régulièrement qui examinent les dossiers instruits par les services administratifs. Les élus issus de chaque commune du territoire composent ces commissions. Ils émettent un avis consultatif sur des thématiques précises et soumises à la décision du bureau communautaire ou du conseil communautaire.

## LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Elle se tient, ponctuellement, en marge des bureaux communautaires et réunit, en plus du Président et de ses Vice-présidents, l'ensemble des maires des communes du territoire. Cette instance se réunit, sur proposition de l'EPCI, pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire, dans la limite de 4 fois par an minimum.

En 2022...

24

bureaux communautaires  
dont 12 délibérants

4

Conférences des Maires

7

Conseils communautaires



# NOS COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges agit quotidiennement au service de ses habitants, des communes qui la composent, des associations et des entreprises du territoire. Véritable acteur du service public, son champ d'intervention est très large au vu du nombre de compétences qu'elle exerce. En 2022, la Communauté de communes a poursuivi l'exercice des compétences telles qu'elles existent depuis la refonte des statuts en 2018.

En effet, les nouveaux statuts ont été adoptés par le Conseil communautaire le 10 juillet 2018 et entérinés par arrêté préfectoral du 22 novembre 2018. La définition de l'intérêt communautaire a, quant à elle, été votée en Conseil communautaire le 27 novembre 2018.

Les compétences retenues, obligatoires de par la loi, et facultatives et optionnelles, au choix des élus communautaires et des conseils municipaux, sont présentées ci-dessous.

## COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace ;  
Développement économique et touristique : zones d'activités économiques (ZAE) communautaires, politique locale du commerce, autres actions de développement économique, promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme et gestion des zones d'activités touristiques ;  
Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI) ;  
Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;  
Collecte et traitement des déchets.

## COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement ;  
Politique du logement et du cadre de vie ;  
Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;  
Action sociale d'intérêt communautaire : petite enfance, enfance-jeunesse, temps péri et extra-scolaire, lutte contre l'isolement et l'exclusion, démocratie participative et citoyenneté ;  
Assainissement ;  
Eau ;  
Création et gestion de maisons de services au public.

## COMPÉTENCES FACULTATIVES

Autres actions de développement touristique ;  
Actions culturelles d'intérêt communautaire ;  
Actions sportives d'intérêt communautaire ;  
Construction, entretien et gestion de la chambre funéraire intercommunale.

# NOS SITES COMMUNAUTAIRES

NOMS DES COMMUNES  
ET NOMBRE D'HABITANTS





# Implantation sur le territoire des services et infrastructures de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges



1. Espace France Services Nuits-Saint-Georges

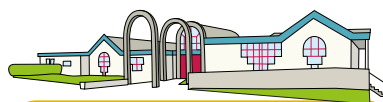


2. Pôle administratif Gevrey-Chambertin

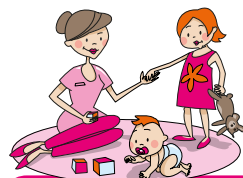


3. Centre technique Intercommunal Nuits-Saint-Georges

Déchets, eau, assainissement, services techniques



4. Bâtiment Arc-en-Ciel



Petite enfance

- 1- Micro crèche "Les Lucioles" à Gevrey-Chambertin
- 2- Micro crèche "Les Loupiots" à Saulon-la-Rue
- 3- Petite crèche "La Fée clochette" à Gevrey-Chambertin
- 4- Relais Petite Enfance à Gevrey-Chambertin
- 5- Relais Petite Enfance à Nuits-Saint-Georges
- 6- Grande crèche "La Coccinelle" à Nuits-Saint-Georges

Écoles et accueils périscolaires

- 1- Le Pôle scolaire Val du Vergy (l'Étang-Vergy) : où se situe une médiathèque, un accueil périscolaire, une école primaire
- 2- Le RPI de Chamboeuf
- 3- Le RPI de Brochon-Fixin
- 4- École primaire Louis Combe à Couchey
- 5- Groupe scolaire Gaston Roupnel à Gevrey-Chambertin
- 6- RPI Morey-Saint-Denis/ Chambolle-Musigny
- 7- Concoeur
- 8- Clos Michel à Nuits-Saint-Georges
- 9- Pôle des Hautes-Côtes à Villers-la-Faye
- 10- RPI Côte de Nuits à Corgoloin
- 11- Pôle de la Forêt à Argilly
- 12- Pôle de la Vouge à Gilly-les-Cîteaux
- 13- Saulon-la-Chapelle
- 14- Saulon-la-Rue
- 15- Corcelles-les-Cîteaux
- 16- Accueil péri et extrascolaire à Noiron-sous-Gevrey



Déchèteries

- 1- Brochon
- 2- Nuits-Saint-Georges
- 3- Flagey-Echezeaux
- 4- Quincey
- 5- Saulon-la-Chapelle



Culture : Ecole de Musique

- 1- Nuits-Saint-Georges
- 2- Gevrey-Chambertin



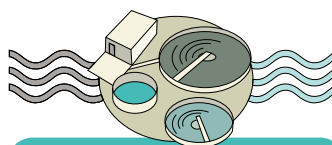
Culture : Médiathèques

- 1- Médiathèque à Nuits-Saint-Georges
- 2- Médiathèque à Gevrey-Chambertin (Bâtiment Arc-en-Ciel)
- 3- Médiathèque à Couchey
- 4- Médiathèque à l'Étang-Vergy
- 5- Médiathèque à Meuilley



Équipements sportifs

- 1- Piscine à Vougeot
- 2- Piscine à Nuits-Saint-Georges
- 3- Gymnase à Saulon-la-Chapelle
- 4- 2 Gymnases à Nuits-Saint-Georges
- 5- Terrain de rugby à Nuits-Saint-Georges
- 6- Gymnase à Brochon



stations d'épuration

- 1- Brochon
- 2- Chamboeuf
- 3- Curley
- 4- Curtil-Vergy
- 5- Valforêt
- 6- Reulle-Vergy
- 7- Segrois
- 8- Saint-Philibert
- 9- Noiron-sous-Gevrey
- 10- Epernay-sous-Gevrey
- 11- Meuilley
- 12- Quincey
- 13- Flagey-Echezeaux
- 14- Boncourt-le-Bois
- 15- Villers-la-Faye
- 16- Corcelles-les-Cîteaux
- 17- Broindon
- 18- Saulon-la-Rue
- 19- Détain-et-Bruant
- 20- Chevannes

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges emploie 302 agents au 31/12/2022. Au travers de leurs missions ils exercent les compétences de l'EPCI afin de proposer un service public de proximité et de qualité aux usagers et habitants du territoire.

## UNE ORGANISATION EN 3 PÔLES

L'organigramme de la collectivité repose sur 3 pôles de compétences, articulés autour de la Direction Générale. Ces trois pôles « Attractivité, Aménagement et Développement durable du Territoire » ; « Ressources et Moyens, Mutualisation » et « Cohésion sociale, Enfance, Parentalité, Culture et Sport », sont le reflet d'une administration dynamique et efficace au service du projet des élus communautaires, au profit du territoire, de ses communes et de ses habitants.

Le Directeur Général réunit tous les 15 jours lors des **Comités de Direction**, les Directeurs Généraux Adjointes et Directeurs de services, pour une revue des projets et du fonctionnement.

## DES SERVICES ÉVOLUTIFS

Chaque pôle est organisé en missions, directions et services.

Si la structure globale de cet organigramme est stabilisée, il s'agit d'un document soumis à évolution, régulièrement actualisé en fonction des besoins et des mouvements de personnel.

En 2022

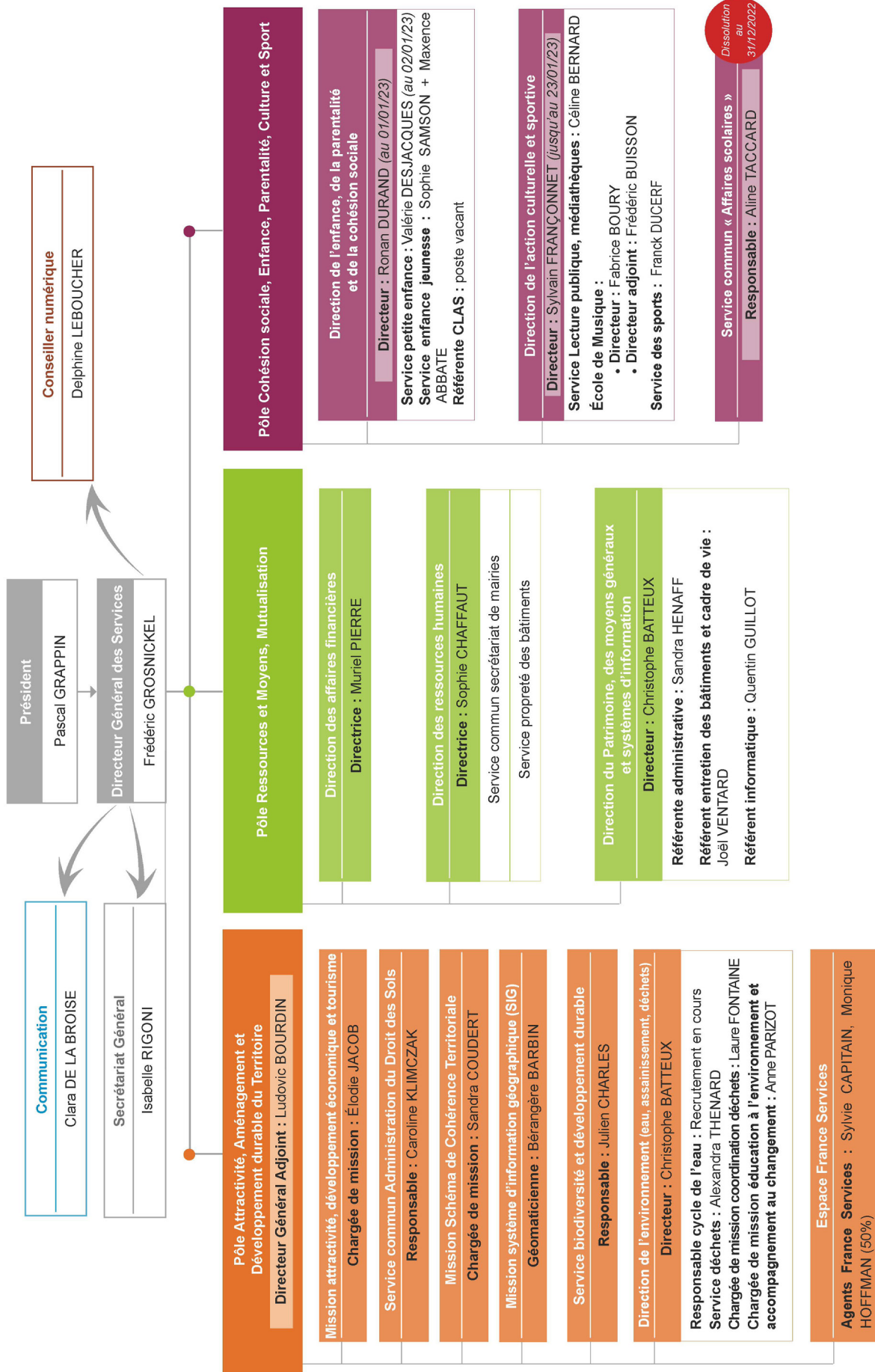
18

Comités de Direction



Siège social de l'EPCI - 3 rue Jean Moulin à Nuits-Saint-Georges

# ORGANIGRAMME DES SERVICES COMMUNAUTAIRES







**MOBILISATION  
DES RESSOURCES  
ET DES MOYENS,  
MUTUALISATION**

---



# PÔLE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DES MOYENS, MUTUALISATION

## Missions

Le Pôle "Mobilisation des ressources et des moyens, mutualisation" regroupe les directions supports de l'organisation administrative de la Communauté de communes. Il s'agit des finances (préparation des documents budgétaires, suivi de la fiscalité, missions de mandatement, d'encaissement des recettes, etc), des ressources humaines (paies, suivi des carrières, recrutements, etc) et le patrimoine (gestion du parc bâtementaire, du parc informatique, des travaux, etc).

## Objectifs

La situation budgétaire de la Communauté de communes impose un suivi très rigoureux des engagements comptables, des encaissements de recettes, de la mobilisation des subventions, de la négociation et renégociation des prêts, etc.

Cette même situation impose une gestion optimisée des effectifs avec la recherche de mutualisation entre les Directions et d'une meilleure efficacité.

Le patrimoine, composé d'une centaine d'équipements, se doit également d'être entretenu, contrôlé et pérennisé.

Pour toutes ces missions, il est indispensable de disposer des outils de type tableaux de bord pour tracer, anticiper et rationaliser les interventions.

## Moyens

### Personnel :

Sous la responsabilité du Directeur Général Frédéric GROSNICKEL, le Pôle est organisé en trois Directions :

- Direction des Affaires Financières,
- Direction des Ressources Humaines,
- Direction du Patrimoine, des Moyens Généraux et Systèmes d'information.

Le service communication et le service commande publique sont également rattachés directement au Directeur Général.

## Principaux temps forts du Pôle en 2022

Voir actions et objectifs 2022 des Directions et services concernés.

## Missions

La gestion des ressources humaines dans une collectivité territoriale ou un établissement public local constitue une fonction stratégique. Elle comporte des règles spécifiques par rapport au secteur privé et s'appuie sur quelques textes essentiels dont tous les autres découlent.

La fonction RH s'articule autour de 3 grandes missions :

### Répondre aux besoins de pilotage de la Communauté de communes, cela se caractérise par :

- le suivi des obligations de la Communauté de communes et le pilotage des moyens budgétaires,
- la gestion des effectifs, bonne adéquation des compétences et des missions, accompagnement des encadrants, évaluation professionnelle, ...
- l'approche prévisionnelle des effectifs et des compétences (GPEC, dispositifs d'avancement et de progression des agents),
- la mise à disposition d'outils d'accompagnement (suivi social, accompagnement individualisé, ...).

### Accompagner l'agent tout au long de sa carrière :

- dans sa relation "contractuelle" avec la Communauté de communes (suivi des obligations légales : paie, carrière...),
- sur son poste : obligations réglementaires (hygiène et sécurité, médecine préventive),
- dans l'organisation du travail (fiches de poste, gestion des compétences, évolution des effectifs),
- dans sa carrière et son projet professionnel.

### Garantir la conformité juridique des actes.



## Objectifs

L'objectif majeur de la Direction des ressources humaines s'inscrit dans la recherche de l'efficacité de la Communauté de communes dans l'intérêt de tous et du service public. Cet objectif principal se découpe en objectifs secondaires qui concourent à l'atteindre. Ainsi, la fonction RH doit :

- sécuriser ses procédures,
- être réactive,
- être attentive aux agents et au bon fonctionnement des services,
- accompagner l'agent dans le développement de ses compétences en adéquation avec les besoins du service,
- faciliter l'accès à l'information,
- responsabiliser les agents à tous les niveaux,
- promouvoir un dialogue social plus stratégique dans le respect des garanties fondamentales des agents,
- renforcer l'égalité et l'équité professionnelle,
- renforcer son attractivité,
- développer le sentiment d'appartenance.

## Moyens

### Personnel :

Effectif de 5 agents au 31/12/2022 (4,55 ETP)

## Caractéristiques

Au sein de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges se côtoient des agents de statuts variés :

- Agents titulaires / stagiaires,
- Contractuels de droit public en contrat à durée déterminée sur postes permanents ou non permanents,
- Contractuels de droit public en contrat à durée indéterminée sur postes permanents,
- Contractuels de droit privé en CDD ou en CDI rattachés à différentes conventions :

Convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement,

Convention collective nationale des activités du déchet,

- Contractuels de droit privé en contrat aidé,
- Contractuels de droit privé en contrat d'apprentissage



## PRINCIPALES ACTIONS 2022

### 1- Élaboration et adoption d'un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Ce plan d'action porte sur 4 axes :

- Traiter les écarts de rémunération,
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emploi de la Fonction Publique,
- Favoriser l'articulation entre activités professionnelle et vie personnelle et familiale,
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

### 2- Attribution et versement du Complément Indemnitare Annuel (CIA).

Au cours du Conseil communautaire du 12 avril 2022, Monsieur le Président, conscient que le pouvoir d'achat est en tête des principales préoccupations de tout un chacun, a proposé d'inscrire, pour la première fois, une enveloppe CIA de 150 000,00€ au budget de l'établissement pour un versement en juin 2022.

Pour rappel, le CIA est une composante du RIFSEEP. C'est un complément de rémunération versé annuellement selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. Ce complément est facultatif et peut varier d'une année sur l'autre, tant au regard des capacités budgétaires de l'établissement qu'au regard de l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent selon un ensemble de critères préalablement définis.

## 3- Dialogue social

### 3.1- Création du CST et de sa Formation spécialisée

Le Comité Social Territorial (CST) est l'instance consultative instituée par la loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019. Cette nouvelle instance est née de la fusion de deux instances consultatives que sont le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). Elle est entrée en vigueur dans son fonctionnement et ses attributions au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Son champ d'intervention est large et couvre tout ce qui se rapporte à l'organisation et au fonctionnement des services, sans toutefois aborder des questions relatives à la situation individuelle des agents. En son sein est instituée une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT). Cette instance consultative rend un avis sur toutes les questions de prévention des risques professionnels. Elle est consultée obligatoirement pour tout ce qui concerne les domaines relevant de la santé, de l'hygiène et de la sécurité des agents dans leur travail, l'organisation du travail et sur les dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques ou encore l'amélioration des conditions de travail.

### 3.2- Organisation des élections professionnelles

Le 8 décembre 2022 ont eu lieu les élections professionnelles.

Tous les 4 ans, les agents, titulaires et contractuels publics / privés, sont invités à voter pour élire leurs représentants, qui siègent aux cotés des représentants de l'administration aux Comités Sociaux Territoriaux, mais aussi aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) pour les fonctionnaires et aux Commissions Consultatives Paritaires (CCP) pour les contractuels de droit public

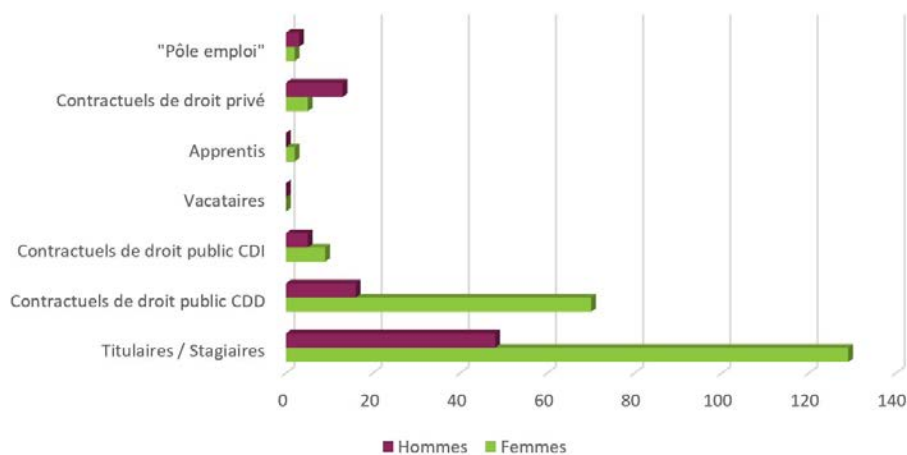
## Structure de l'effectif

Au 31 décembre 2022, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges comptait **302** agents, (265,61 ETP) répartis ainsi :

## Répartition de l'effectif selon le statut au 31/12/2022

|              | Titulaires / Stagiaires | Contractuels de droit public CDD | Contractuels de droit public CDI | Vacataires | Apprentis | Contractuels de droit privé | "Pôle emploi" | Total      |
|--------------|-------------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------|-----------|-----------------------------|---------------|------------|
| Femmes       | 129                     | 70                               | 9                                | 0          | 2         | 5                           | 2             | 217        |
| Hommes       | 48                      | 16                               | 5                                | 0          | 0         | 13                          | 3             | 85         |
| <b>Total</b> | <b>177</b>              | <b>86</b>                        | <b>14</b>                        | <b>0</b>   | <b>2</b>  | <b>18</b>                   | <b>5</b>      | <b>302</b> |

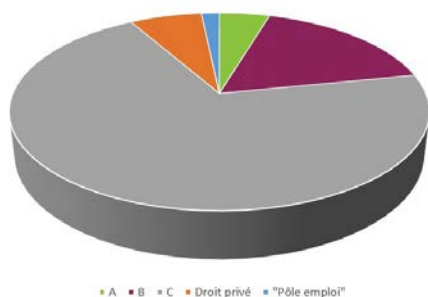
## Répartition des effectifs selon le statut et par genre des agents au 31/12/2022



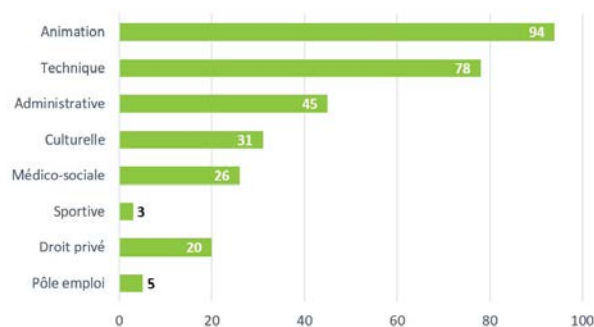
## Répartition des effectifs selon la catégorie d'emploi au 31/12/2022

|              | A         | B         | C          | Droit privé | "Pôle emploi" | Total      |
|--------------|-----------|-----------|------------|-------------|---------------|------------|
| Femmes       | 9         | 30        | 169        | 7           | 2             | 217        |
| Hommes       | 5         | 22        | 42         | 13          | 3             | 85         |
| <b>Total</b> | <b>14</b> | <b>52</b> | <b>211</b> | <b>20</b>   | <b>5</b>      | <b>302</b> |

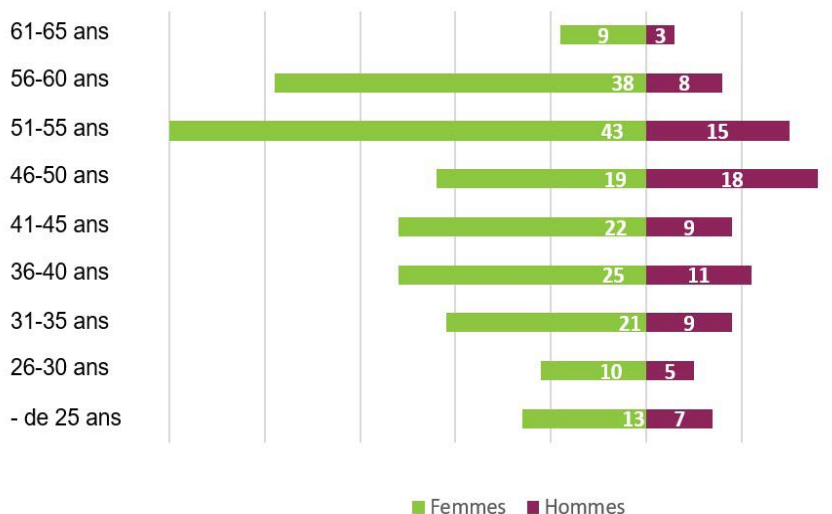
## Répartition des effectifs selon la catégorie d'emploi au 31/12/2022



## Répartition des effectifs par filière au 31/12/2022



## Pyramide des âges au 31/12/2022



### Bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 31/12/2022

| Femmes | Hommes |
|--------|--------|
| 13     | 3      |

### Positions particulières au 31/12/2022

| Agents en disponibilité | Femmes | Hommes |
|-------------------------|--------|--------|
|                         | 17     | 1      |

| Agents en détachement | Femmes | Hommes |
|-----------------------|--------|--------|
|                       | 2      | 1      |

### Temps de travail au 31/12/2022

| Temps de travail   | Femmes | Hommes |
|--------------------|--------|--------|
| Temps complet      | 123    | 61     |
| Temps non complet* | 94     | 24     |
| Temps partiel**    | 12     | 3      |

\* La filière la plus concernée par le temps non complet et la filière animation

\*\* Hors temps partiel thérapeutique

## Evolution professionnelle au cours de l'année 2022

**Concours** : Aucun agent n'a été lauréat d'un concours ou d'un examen professionnel.

**Promotion interne** : 8 dossiers ont été proposés à la promotion interne, 4 ont bénéficié d'un avis favorable et ont donc été inscrits sur la liste d'aptitude du CDG 21.

**Avancements** :

- 184 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon à la cadence unique.
- 36 agents ont bénéficié d'un avancement de grade.

**Conseil en évolution professionnelle** : Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle.



## Evolution de la masse salariale depuis 2017

Charges salariales établies à :

- 40,16% des dépenses de fonctionnement du budget principal pour 2017
- 40,78% des dépenses de fonctionnement du budget principal pour 2018
- 47,58% des dépenses de fonctionnement du budget principal pour 2019
- 47,80% des dépenses de fonctionnement du budget principal pour 2020
- 46,21% des dépenses de fonctionnement du budget principal pour 2021
- 45,00% des dépenses de fonctionnement du budget principal pour 2022

### Volet carrières

Nombre d'arrêtés pris : 1 342 (876 en 2021)

Nombre de contrats conclus : 385 (301 en 2021)

Nombre de CT / CHSCT / Dialogue social :

- 3 Comités techniques (4 CT en 2021)
- 1 Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (3 CHSCT en 2021)
- 10 rendez-vous de dialogue social (7 réunions en 2021)

### Volet formation

En 2022, la cotisation CNFPT s'est élevée à 51 437,83€.

- 170 formations ont été suivies,
- 396 journées de formation en 2022 (257 en 2021)
- 114 agents ont bénéficié d'au moins 1 jour de formation (83 en 2021)

### Volet social

Le montant de la cotisation versée au CNAS en 2022, pour 285 bénéficiaires, s'élève à 61 056,00€.

- Le montant des prestations versées par le CNAS en 2022 a été de 47 560,00€ ;
- 133 agents ont bénéficié d'au moins une prestation.

Montant de la subvention attribuée à l'Amicale du personnel des Grands crus : 11 000,00 €.

Participation employeur à la protection sociale : 1 810,00 €.



Elections professionnelles 2022

## Missions

La Direction des Affaires Financières, composée de 7 agents, participe à la définition des orientations financières et stratégiques et à leur mise en œuvre : élaboration et suivi de 14 budgets (principal, 2 budgets eau (régie et DSP), 2 budgets assainissement (régie et DSP), déchets, service commun scolaire, 5 budgets zones économiques, énergie, transport) en vérifiant la fiabilité et la cohérence des opérations comptables, en contrôlant le suivi des engagements et des crédits budgétaires disponibles.

Elle assure le suivi et l'exécution des projets d'investissement en lien avec le programme pluriannuel d'investissement.

Elle vérifie le suivi du recouvrement des recettes et garantit le recouvrement des subventions liées aux projets d'investissement.

Elle assure le suivi de la dette et de la trésorerie.

Elle s'assure du respect des délais de paiements de 30 jours (dont 20 jours pour l'ordonnateur et 10 jours pour le comptable).

Elle assure le suivi et l'optimisation de la fiscalité.

## Objectifs et actions 2022

- Finalisation de la dématérialisation des bons de commandes avec signature électronique des vice-présidents et du visa des factures pour faciliter le suivi des commandes et réduire les délais de paiements.
- Suivi budgétaire des projets structurants de la collectivité en lien avec le PPI : travaux de construction de l'école de musique à Nuits-Saint-Georges, rénovation du cinéma à Nuits-Saint-Georges, création des stations d'épuration de Chevannes, Détain et Bruant ainsi que les réseaux, travaux de viabilisation de la zone d'activité économique à Nuits-Saint-Georges.
- Mise en œuvre de la dématérialisation de la préparation budgétaire à travers le logiciel de comptabilité (export de tableaux de bord excel par compétence et par service).
- Dissolution du budget zone d'activité économique à Gilly-lès-Cîteaux I au 31/12/2022.
- Dissolution et transfert de l'actif du service commun scolaire et du budget annexe énergie Chamboeuf au 31/12/2022.

## Chiffres clés 2022

Gestion de **14 budgets** en 2022 (15 en 2021, 2020 et 2019 et 16 en 2018)

Nombre de mandats et titres : **14 753**, soit une baisse de 0.59% par rapport à 2021 (14 840 en 2021, 11 760 en 2020, 12 083 en 2019, 13 332 en 2018)

- Tous budgets consolidés dépenses de fonctionnement : 37 806 154.77 €
- Tous budgets consolidés recettes de fonctionnement : 40 273 266.46 €
- Tous budgets consolidés dépenses d'investissement : 12 142 480.67 €
- Tous budgets consolidés recettes d'investissement : 12 375 077.55 €
  
- Budget principal dépenses de fonctionnement : 20 121 667.99 €
- Budget principal recettes de fonctionnement : 21 350 919.33 €
- Budget principal dépenses d'investissement : 2 405 772.96 €
- Budget principal recettes d'investissement : 3 197 425.54 €

## PATRIMOINE ET MOYENS GÉNÉRAUX

### Missions et objectifs

- Entretien et maintenance des bâtiments
- Entretien des espaces verts
- Suivi administratif des bâtiments
- Suivi des assurances et sinistres
- Suivi et planification des travaux
- Appui technique des autres services

### Moyens

Composé de 7 agents, le service technique est chargé de veiller à l'entretien et au suivi de travaux de l'ensemble des bâtiments et équipements communautaires, à l'entretien des espaces verts.

### Personnel :

- 4 agents interviennent dans les bâtiments et les installations sportives
- 1 agent participe à l'entretien des espaces verts
- 2 agents gèrent l'accueil et la partie administrative

### Infrastructures / Matériels spécifiques pour la partie technique :

#### Moyens d'intervention :

- 1 camion Poids Lourds
- 1 véhicule VL espaces verts
- 4 véhicules VL bâtiments
- 2 remorques 750 kg
- 1 véhicule VL direction et administratif
- 1 véhicule VL service informatique

#### Matériel utilisé :

- 3 tondeuses autoportées
- 1 tracteur agricole pour le fauchage
- 1 tracteur léger pour les terrains sportifs
- Divers outils portatifs (souffleurs, débroussailleuses, tronçonneuses...)

### PRINCIPALES ACTIONS 2022

Mise en place du tableau de suivi des interventions partagé avec les services demandeurs ;

Optimisation des déplacements en fonction de l'urgence des interventions et de la sectorisation des travaux à réaliser ;

Planification des tâches récurrentes dans le cadre de l'entretien et la maintenance des bâtiments ;

Mise en place de 9 conventions concernant la mise à disposition de personnel pour les interventions de premier niveau avec les communes intéressées ;

Gestion affinée des périodes de chauffage en fonction de l'occupation des bâtiments afin de réduire l'impact financier de la hausse du prix du gaz naturel et de l'électricité ;

Centralisation et révision des différents contrats de maintenance.

### Chiffres clés 2022

- 6 306 heures effectuées par le service (4 981 en 2021)
- 4 720 heures effectuées sur 45 bâtiments (dont 1 116 heures dans les écoles) contre 3 269 heures en 2021
- 1 586 heures effectuées pour l'entretien des espaces verts sur 42 sites (1 712 heures en 2021)



# SYSTÈMES D'INFORMATIONS

## Missions et objectifs

**Gestion des équipements matériels et logiciels** (dont les serveurs, les ordinateurs, les périphériques, les systèmes d'exploitation, les logiciels et les licences). Le service assure le bon fonctionnement de ces équipements (mises à jour et améliorations au besoin).

**Support technique pour les utilisateurs internes à l'organisation** (résolution de problèmes informatiques, réponses aux questions et conseils).

**Sécurité informatique** : une priorité pour le service informatique. Mise en place de mesures de sécurité pour protéger les données sensibles de la collectivité contre les cyberattaques, les intrusions et les fuites d'informations. Elaboration des politiques de sécurité, installation et mise à jour des logiciels de sécurité. Sensibilisation des utilisateurs aux bonnes pratiques de sécurité.

**Gestion des infrastructures réseaux et téléphonie.**

**Gestion de projets liés à l'informatique** : (planification, évaluation des besoins, coordination des ressources, suivi des délais et évaluation des résultats des projets informatiques...).

**Veille technologique** (identification des nouvelles solutions, des tendances émergentes, des meilleures pratiques et des opportunités d'innovation...).

Toutes ces missions se font en relation avec les différents prestataires avec qui la collectivité travaille et qui apportent un soutien au quotidien.

## Moyens

Le service se compose d'un agent.

## PRINCIPALES ACTIONS 2022

- Création d'un nouveau serveur de fichier afin d'unifier toutes les données et d'améliorer la recherche et le tri des différents fichiers ;
- Pose de Firewall sur les sites du Pôle Administratif, du CTI, de l'EFS et de l'EMI de Nuits (Fortinet) ;
- Mise en place d'une nouvelle solution d'antivirus (Forticlient) ;

- Mise en place d'une nouvelle solution VPN (Forticlient) ;
- Mise en place d'un inventaire matériel complet afin d'identifier les équipements obsolètes, leur localisation et leurs statuts ;
- Participation à la 2<sup>ème</sup> édition du Festival des Usages Numériques.

## PROJETS 2022

- Changement de switch sur le CTI pour une stabilité du réseau ;
- Mise en place d'une campagne de remplacement d'équipements ;
- Inventaire de toutes les lignes de téléphonie IP ;
- Pose des équipements réseau à l'école de musique de Nuits-Saint-Georges ;
- Installation de boxs internet sur les sites de Saulon-la-Chapelle et de la Station d'épuration de Brochon ;
- Installation d'équipements de vidéoprojection à l'école maternelle ;
- Mise en place de serveurs vocaux interactifs pour le service de l'eau, des déchets et de l'assainissement ;
- Mise en place de procédures utilisateurs ;
- Nettoyage de nos différents annuaires Active Directory ;
- Mise en production d'équipements de projection pour les conseils communautaires ;
- Création d'un dossier personnel sur le réseau pour chaque agent.

## Chiffres clés 2022

- 2 salles serveurs
- 6 serveurs physiques principaux
- 23 serveurs virtuels
- 157 ordinateurs
- 9 tablettes pour Concerto
- 123 lignes téléphoniques mobiles (hors lignes M2M)
- 35 abonnements internet
- 3 To de données sur nos serveurs de fichiers
- 140 Messageries Office 365

## Missions

La mission communication institutionnelle est une obligation légale définie par la loi comme un service public à part entière. La loi ATR de 1992 et la loi 2002 relative à la démocratie de proximité sont venues renforcer le droit des citoyens à l'information et à la participation. L'article L.2141-1 du Code Général des collectivités territoriales définit « un droit des habitants de la commune et de l'intercommunalité à être informés des affaires de celle-ci » comme un principe « essentiel de la démocratie locale ».

Dans cet esprit, la Direction de la communication traduit les politiques publiques portées par la collectivité (les directions et services de la Communauté de communes), dans le but de rendre lisibles et compréhensibles les actions communautaires par les habitants du territoire et les agents communautaires, en cohérence avec le projet politique porté par les élus.

### Concrètement, les missions sont de :

- Concevoir et mettre en œuvre des stratégies et plans de communication sur les actions de la collectivité et de ses services ;
- Coordonner la mise en œuvre des actions de communication en fonction du niveau stratégique de chacune et des plannings de mise en œuvre ;
- Donner de la cohérence à l'ensemble des messages émis par la collectivité, produire les principaux outils de communication dans le respect des budgets affectés à la communication, accompagner, conseiller et travailler avec les équipements, opérateurs et partenaires de la collectivité ;
- Évaluer les politiques de communication mises en œuvre.

## Objectifs

En **communication externe** les objectifs sont :

- Faire connaître la Communauté de communes (son identité, son territoire, ses compétences ainsi que ses forces vives) ;
- Faire connaître et valoriser ses acteurs (élus et agents) et ses richesses ;
- Informer sur les actualités et les projets de la collectivité.

En **communication interne**, les objectifs sont :

- Faire connaître aux agents et aux élus les services de la collectivité, son territoire et ses enjeux ;
- Informer les agents et les élus des actualités de la collectivité ;
- Créer un sentiment d'appartenance et favoriser l'engagement des agents.

## Moyens

### Personnel :

Depuis 2021, le service se compose d'une chargée de communication.

### Infrastructures / Matériel spécifique :

Logiciels de PAO (suite Adobe)  
Wordpress (site Internet et Intranet),  
Premiere pro (montage vidéo)  
Sarbacane (newsletters).

## PRINCIPALES ACTIONS 2022

- Mise à jour régulière des supports de communication interne et externe (organigramme, annuaire, trombinoscope des élus, site internet, site intranet...);
- Conseils et création de tous types de supports selon les besoins des services communautaires : affiches, plaquettes, flyers, panneaux d'affichage, infographies...;
- Réalisation du Rapport d'activités 2021 ;

### En communication externe :

- **1 magazine intercommunal** en juillet 2022 (rédaction, mise en forme et diffusion dans les 55 communes) ;
- **11 Newsletters SORTIR** (1/mois, juillet/août réunies), à destination des habitants du territoire ;
- **11 Newsletters « Actu des médiathèques »** (1/ mois, juillet/août réunies) ;
- **22 communiqués et dossiers de presse** ;
- Animation des réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn) ;
- Gestion quotidienne du site internet : [www.ccgevrey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com](http://www.ccgevrey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com) ;
- Campagne de communication autour de la nouvelle gestion de tri des déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier : création de supports de communication (mémo-tri, guide du tri, affiches, lettre d'information...), finalisation graphique des colonnes de Points d'Apport Volontaire, mise en forme de 56 calendriers de collectes des déchets 2023 ;
- Mise en page de la revue « Falco & Bombina » pour le service Biodiversité et développement durable.

### En communication interne :

- Gestion de l'intranet « Com'In » ;
- **43 Newsletters "Le Point du Lundi"** à tous les agents chaque semaine ;
- **3 journaux internes "Com'Unique"** (mars, août et décembre 2022) ;
- **2 Newsletters "La Lettre aux Elus"** (janvier et juillet 2022) ;
- Lancement d'une campagne photos en interne pour mise à jour du trombinoscope ;
- Diffusion de la plaquette « La Communauté de communes s'engage dans la sobriété énergétique » ;
- Réalisation d'un sondage sur la communication interne auprès des 300 agents (novembre).



Le MAG' juillet 2022



## Événementiel :

- Organisation du **Festival des Usages Numériques** les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2022 à Nuits-Saint-Georges (*affiche ci-contre*) ;
- Participation à l'organisation de la 8<sup>ème</sup> édition du **Festival Voir Un Petit Court** le 21 mai 2022 ;
- Préparation de la **Cérémonie des Vœux 2023**.

## Quelques manifestations institutionnelles au cours de l'année :

- 10 mars 2022 - Inauguration du Service de Gestion Comptable à Nuits-Saint-Georges,
- 2 mai 2022 - Rassemblement des 16 bénéficiaires locaux du Fonds Régional des Territoires,
- 5 avril 2022 - Signature officielle d'un prêt vert avec La Banque Postale,



- 13 avril 2022 - Visite de chantier suite aux travaux réalisés sur les terrains de rugby de Nuits-Saint-Georges,
- 29 juin 2022 - Inauguration des nouveaux locaux de l'Ecole de Musique à Nuits-Saint-Georges,
- 7 septembre 2022 - Visite de fin de chantier sur la zone d'activité Ecoparc de Nuits-Saint-Georges,
- 13 septembre 2022 - Signature du marché de restauration scolaire avec la société SHCB,
- 15 septembre 2022 - Inauguration du Cinéma Nuiton à Nuits-Saint-Georges (*cf photo ci-contre*),

- 10 novembre 2022 - Signature de la Délégation de Service Public Eau Potable (31 communes) avec Veolia,
- 10 novembre 2022 - Visite de chantier pour les travaux de rénovation de la Salle Omnisports de Nuits-Saint-Georges,
- 12 novembre 2022 - Inauguration des stations d'épuration de Détain, Bruant et Chevannes.



## Chiffres clés

### Site internet :

- **114 187** visiteurs en 2022 (138 813 en 2021)
- **142 664** sessions en 2022
- Pages les plus visitées : accueil, portail familles, périscolaire, contact, extrascolaire, réserve naturelle, déchèteries...

### LinkedIn :

- **497** abonnés

### Facebook :

- **3 644** abonnés (+ 201 nouveaux en 2022)
- **181** publications en 2022
- **12 920** visites de la page en 2022 (10 584 en 2021)

### Newsletter "SORTIR" : 3 043 abonnés

### Newsletter "Actu des médiathèques" : 2 287 abonnés

## Missions

Gestion des achats et marchés publics, de la définition du besoin à l'exécution par les services.

Conseil juridique.

## Objectifs

- Sécuriser juridiquement les marchés publics ;
- Réaliser des économies ;
- Harmoniser les procédures.

## Moyens

### Personnel :

Pas de référent commande publique en 2022 en raison de difficultés de recrutement (un référent recruté début 2023).

## PRINCIPALES CONSULTATIONS ET MARCHÉS PUBLICS 2022

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la passation d'un marché de restauration collective.
- Fournitures de repas en liaison froide pour les restaurants périscolaires, extrascolaires et les structures multi-accueils de la petite enfance.
- Travaux d'aménagement de la zone d'activités des Terres d'Or 3 à Gevrey-Chambertin.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour une concession de service public de gestion/exploitation d'une grande crèche et d'une micro-crèche.
- Dépose de l'ancien parquet et pose d'un nouveau parquet et diverses reprises électriques dans la salle omnisports de Nuits-Saint-Georges à la suite des orages du 22/06/2022.

- Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique du gymnase Jérôme Golmard à Brochon.
- Marché de vidange des fosses toutes eaux, fosses septiques, bacs à graisse, micro-station, curage et nettoyage des ouvrages connexes accessibles.
- Transport scolaire 2022-2023.
- Délégation de service public relative à la production et la distribution d'eau potable pour une partie des communes de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits Saint Georges.
- Marché de maîtrise d'oeuvre pour la création de deux espaces à vocation commerciale : "Comptoir de campagne" à Corgoloin et Saulon-la-Rue.
- Réalisation d'une étude de diagnostic et accompagnement à la rédaction de la Convention Territoriale Globale.
- Évacuation et traitement de boues de station d'épuration + broyage de déchets verts dans l'enceinte de station d'épuration + prestations plateforme de compostage.
- Mise en oeuvre d'actions en forêt dans le cadre de l'animation Natura 2000 "Forêt de Cîteaux et environs".


## Chiffres clés 2022

**13 consultations** lancées sur la plateforme e-Bourgogne

**20 marchés notifiés**

**6 millions d'euros** de marchés attribués





**UNE COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
QUI OEUVRE POUR  
L'ATTRACTIVITÉ,  
L'AMÉNAGEMENT ET  
LE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE DE SON  
TERRITOIRE**

---





# PÔLE ATTRACTIVITÉ, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Le pôle, placé sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint, regroupe les missions, directions et services en charge des politiques publiques destinées à développer l'attractivité du territoire, à son aménagement concerté et à la protection de son environnement et du cadre de vie.

## Missions

- Participer à la définition de la stratégie et mettre en œuvre les actions définies par les élus dans le cadre des compétences communautaires dans les domaines de l'aménagement de l'espace (habitat, urbanisme, mobilité, énergie, aménagement numérique), du développement économique (actions de promotion et de prospection, aménagement et commercialisation des zones d'activités, aides aux entreprises...), de l'environnement et du développement durable ;
- Piloter, animer et instruire les études et les projets structurants de la Communauté dans ses domaines d'intervention selon le mode « projet » ;
- Inscrire l'action de la Communauté dans les stratégies régionales et locales, animer la contractualisation avec les partenariats institutionnels (Région, Département, Pays Beaunois, etc).
- Encadrer et participer au suivi de l'activité des directions et missions du pôle Attractivité Aménagement et Développement Durable : Direction de l'environnement, Service Biodiversité et développement durable, mission SCoT, mission SIG, mission attractivité, service commun ADS

## Objectif

Favoriser le développement cohérent, concerté et durable du territoire communautaire.

## Moyens

Sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint, le Pôle regroupe la Direction de l'environnement, le service Biodiversité et Développement Durable, la Mission SCOT (1 ETP), la Mission Attractivité et Tourisme (2 ETP), la mission SIG (1 ETP), le service commun ADS (2,5 ETP) et l'Espace France Service (1,5 ETP).

Le DGA pilote en direct certains dossiers structurants et stratégiques, le développement économique et l'animation des partenariats institutionnels et contractuels.

# PRINCIPALES ACTIONS DU PÔLE

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Poursuite de la conduite des projets de zones d'activités économiques : lancement en 2022 des travaux de l'Ecoparc d'activité le Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges et de la ZAE Les Terres d'Or III à Gevrey-Chambertin ; poursuite des démarches administratives (permis d'aménager, consultations, diagnostic archéologique...) en vue de l'extension de la ZAE La Petite Champagne à Gilly-lès-Citeaux.
- Poursuite et réorientation de la convention d'animation « Managers Commerce » avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.
- Poursuite des implantations « Comptoir de Campagne » à Saulon-la-Rue et Corgoloin : sélection du maître d'œuvre, suivi du projet architectural, permis de construire, recherche des financements.
- Pilotage de la démarche « Inventaire règlementaire des ZAE » avec les missions SIG et SCOT.

## DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

- Rédaction de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens 2023-2028 avec l'Office de tourisme communautaire, élaboration du nouveau programme d'actions.
- Ingénierie de projet en faveur du développement des activités de pleine nature sur le territoire : boucles randonnées pédestres et VTT en partenariat avec le CDRP 21 et la FFCT 21.
- Suivi du projet d'implantation d'un village vacances VVF sur le territoire communautaire.
- Accompagnement méthodologique de plusieurs projets privés de création d'hébergements touristiques.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉ

- Poursuite de l'élaboration du Schéma local des Energies Renouvelables. Suivi de plusieurs projets de développement ENR sur le territoire.
- Participation au pilotage de la plateforme de rénovation énergétique du Pays Beaunois.
- Achèvement du Schéma Directeur Vélo.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Poursuite et finalisation de l'animation et de l'élaboration du Projet de territoire adopté en janvier 2023.
- Participation aux instances techniques en charge du pilotage du site « Climats du Vignoble de Bourgogne » au patrimoine mondial UNESCO : élaboration de la nouvelle convention pluriannuelle de partenariat, participation à l'élaboration du référentiel de protection de la Valeur Universelle Exceptionnelle des Climats.
- Participation aux instances de pilotage et de développement des dispositifs supra communautaires : SCOT, Pays Beaunois, SRADDET.
- Participation à l'étude portée par le Conseil Départemental de Côte-d'Or relative à la valorisation paysagère de la route des grands crus.
- Participation à l'élaboration du nouveau contrat de territoire Région-Pays Beaunois.
- Pilotage du projet d'aménagement d'un terrain communautaire à Noiron-sous-Gevrey en partenariat avec Orvitis (résidence seniors et accueil petite enfance).

## PILOTAGE ET COORDINATION

- Pilotage de certains projets d'investissement communautaire structurants (suivi des études et de l'élaboration des programmes, sélection des maîtres, recherche des financements) : rénovation énergétique du gymnase de Brochon, création d'un accueil de loisir et restaurant périscolaire à Gevrey-Chambertin, création d'un accueil petite enfance à Gevrey-Chambertin, rénovation de la salle Omnisports à Nuits-Saint-Georges.
- Supervision de la réorganisation du service Biodiversité et Développement durable suite au départ de son Directeur.
- Accompagnement et suivi des projets de la Direction environnement (Eau, Assainissement, Déchets).

## Missions

Gestion de la taxe de séjour sur le territoire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (55 communes).

## Objectifs

Collecter et reverser la taxe de séjour dédiée à financer le fonctionnement de l'Office du Tourisme pour déployer et conforter tout au long de l'année la destination touristique de notre territoire.

## Moyens

### Personnel :

1 agent à mi-temps

### Infrastructures / Matériel spécifique :

La plateforme de télédéclaration qui a été mise en place en 2018 et la professionnalisation du dispositif de collecte ont eu pour effet de faciliter les démarches des hébergeurs et permettre un traitement plus efficace de la collecte de la taxe de séjour dont le contexte réglementaire est en évolution permanente. Des webinaires ont été mis en place par Nouveaux Territoires, prestataire de la plateforme, pour suivre et s'adapter en temps réel à l'actualité tout au long de l'année. Des ateliers sont également mis à disposition.

## PRINCIPALES ACTIONS 2022

1. Suivi de la régie de recette, relances des opérateurs numériques, relances des hébergeurs pour défaut de déclaration ou retard de paiement, recherche des hébergeurs non-déclarés ;

2. Les outils et supports d'information vers les hébergeurs :

### Les supports d'information :

- Le portail d'information "grand public"
- Communication sur l'espace des Hébergeurs
- Les supports d'information taxesejour.fr

### Les canaux de diffusion de l'information :

- La gestion de documents de la collectivité
- La diffusion d'articles via la pop-up
- L'envoi d'emailing en masse ou segmentés

Evolution de la plateforme sur les hébergements classés : les classements, dont la date a expiré, disparaissent de la plateforme et passent d'un tarif fixe à la taxe proportionnelle dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

3. Déclaration CERFA - gîtes et chambres d'hôtes :

- Contrôle sur des hébergeurs avec procédure de régularisation à l'amiable,
- Point régulier avec les mairies sur les hébergements recensés.

4. Opérateurs numériques :

L'exploitation des données issues de l'information communiquée par les opérateurs numériques reste une problématique qui perdure. Effectivement, les états déclaratifs associés aux versements font ressortir des incohérences. Les registres sont pour la majorité non-conformes à la législation et ne sont de fait pas exploitables dans le logiciel tiers analyse de la taxe de séjour. Cependant, le calendrier des opérateurs numériques est mieux respecté depuis qu'ils ont pour obligation de reverser 2 fois par an au plus tard le 30 juin et le 31 décembre.

## Les changements au 1<sup>er</sup> janvier 2022 issus spécifiquement de la loi de finances pour 2022 :

Exceptionnellement, il n'y a pas eu d'impact sur la taxe de séjour. De nombreux amendements ont été déposés, ils ont été non soutenus ou rejetés, en raison d'une volonté de ne pas toucher à la taxe de séjour cette année. Il n'en sera probablement pas de même pour la loi de finances pour 2023.

Parmi les nouveautés :

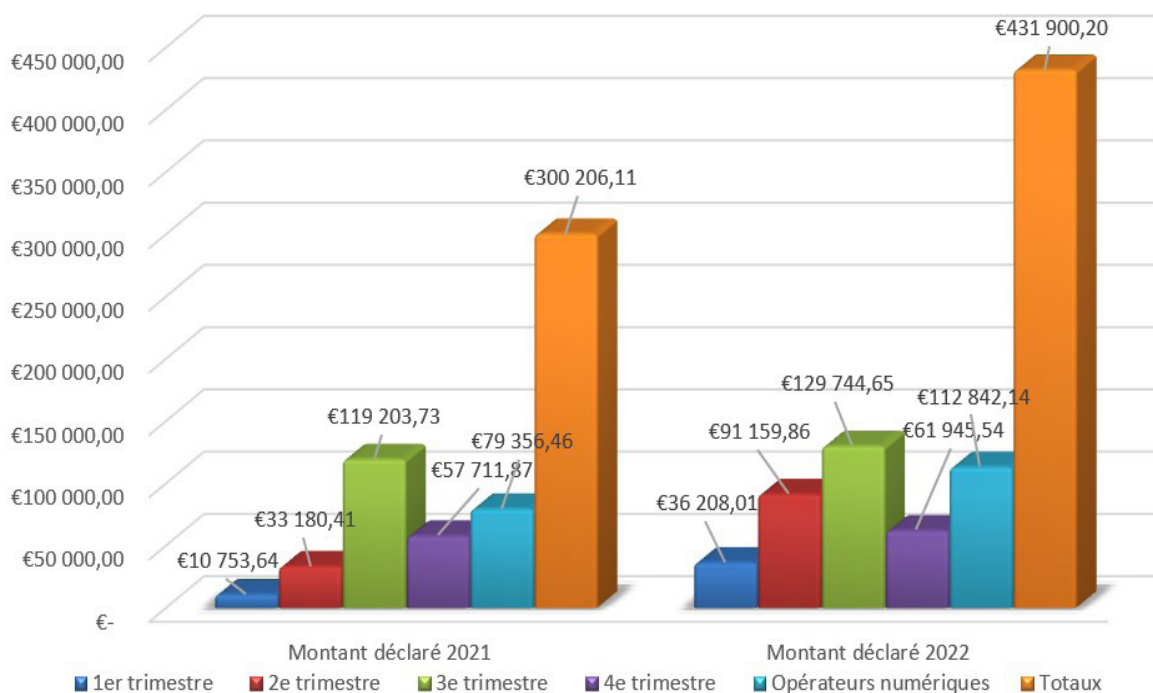
La loi de finances pour 2022 comporte des dispositions qui impactent les opérateurs numériques pour la déclaration automatique sécurisée des revenus par les plateformes en ligne (loi contre la fraude).



## Chiffres clés 2022

Taxe de séjour déclarée : 430 073,28 €

### Evolution de la collecte de la taxe de séjour 2021 - 2022



### Hébergements actifs

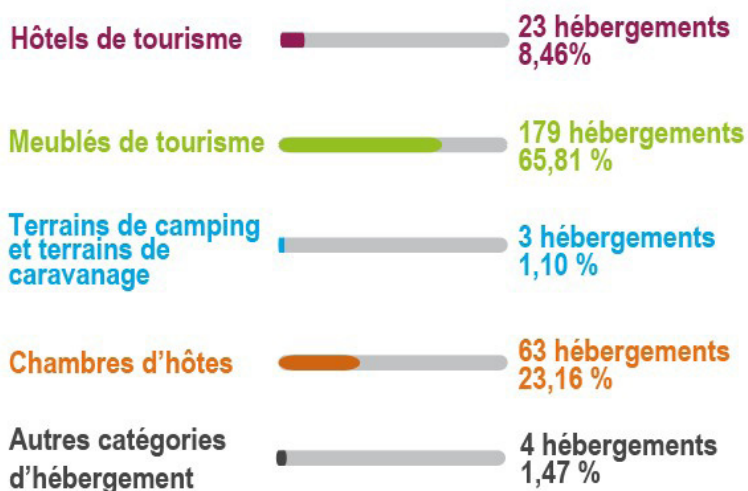
323 hébergements dont 51 désactivés, soit 272

#### TAUX D'OCCUPATION EN % 2022

- 28%** Hôtels de tourisme
- 15%** Meublés de tourisme
- 11%** Chambres d'hôtes
- 16%** Terrains de camping et terrains de caravanage
- 5%** Autres catégories d'hébergement

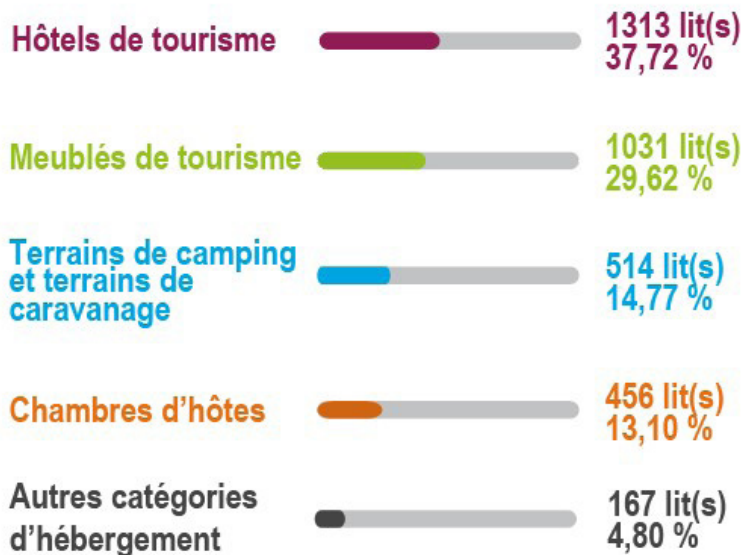
En 2022, hors opérateurs numériques

#### Hébergements actifs par nature d'hébergement :



**Nombre de nuitées : 290 149**  
(avec opérateurs numériques)

**En nombre de lits : 3 481**



Procédure de mise en demeure de régularisation de la taxe de séjour : **0 en 2022 comme en 2021, contre 6 en 2020 et 18 en 2019. Hausse régulière des rappels.**

### CONCLUSION

Bien qu'il n'y ait pas eu de hausse des taux et que le début de l'année 2022 était encore perturbé par une vague de covid-19, on remarque une nette progression de la fréquentation touristique, se rapprochant de l'excellent niveau de 2019.

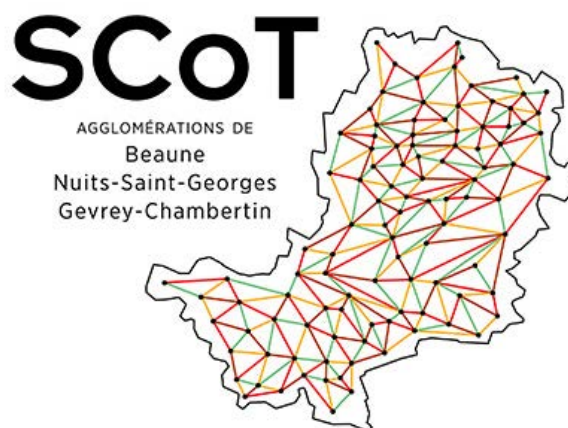
On remarque une belle évolution du montant de la taxe de séjour déclaré de 43,87%.

On note également une évolution régulière du parc d'hébergement d'environ 8% par an ces dernières années.

## MISSION SCoT : SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

### Missions et objectifs

- Poursuite de la révision du SCoT
- Avis sur les documents d'urbanisme
- Accompagnement des communes pour la mise en œuvre de leur projet



### PRINCIPALES ACTIONS 2022

#### Poursuite de la révision du SCoT :

Elaboration et diffusion d'un livret sur le Document d'Orientation et d'Objectif à l'intention des maires et des Personnes Publiques Associées ;

Finalisation du dossier de SCoT et bilan de la concertation ;

Arrêt du projet de SCoT révisé ;

Consultation des Personnes Publiques Associées ;

Préparation de l'enquête publique.

#### Avis sur les documents d'urbanisme :

Les modifications de PLU de Savigny-lès-Beaune, Corgoloin, Sainte-Marie-la-Blanche, Argilly, Chaudenay et Comblanchien ;

Le permis d'aménager d'un lotissement à Agencourt.

#### Accompagnement des communes pour la mise en œuvre de leur projet :

Pour la Communauté de Communes accompagnement de :

- Saint-Nicolas-lès-Cîteaux : suivi de l'élaboration du PLU ;
- Agencourt : suivi de la commune pour un projet de lotissement ;
- Divers projets en lien avec la préservation de la VUE du site UNESCO (antennes relais notamment).

Suivi de la révision du SRADDET et de la territorialisation de l'objectif de réduction de la consommation foncière.

Suivi de la commission Impact VUE du site UNESCO menée par l'association des Climats.

Suivi de la conférence des SCoT.



# INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

## Missions

Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme au regard des règles d'occupation des sols au sens du Code de l'urbanisme : instruction réglementaire, étude technique de la demande depuis sa transmission par la mairie jusqu'à l'envoi d'une proposition de décision au Maire. Dans ce cadre, le service agit en concertation avec le Maire qui lui adresse toutes instructions et informations nécessaires ;

Transmission aux services fiscaux de la DDT pour la perception des taxes d'urbanisme en vigueur dont les autorisations constituent le fait générateur relevant de la compétence de la DDT ;

Transmission des renseignements d'ordre statistique demandés par les services de l'État pour l'établissement des fichiers SITADEL ;

Transmission des dossiers en Préfecture pour le contrôle de légalité ;

Accompagnement des communes dans l'élaboration et dans les procédures d'évolutions (modification, révision, mise en compatibilité, etc.) de leurs documents d'urbanisme.

## Objectifs

Proposer une décision dans les meilleurs délais et juridiquement solide pour éviter tout contentieux ;

Conseiller les communes dans la modification de leurs documents d'urbanisme pour une instruction cohérente sur leur territoire et au vu de leur spécificités.

## Moyens

### Personnel :

2 agents à temps complet + 1 agent à temps partiel

## PRINCIPALES ACTIONS 2022

### Mise en place de la dématérialisation des demandes d'urbanisme :

Depuis 2022, toutes les communes, sans exception, ont l'obligation d'être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme

par voie électronique conformément à l'article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration et au dispositif de **saisine par voie électronique** (SVE).

Dépôt et instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme :

> un enjeu de simplification et de modernisation des services publics ;

> vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens (démarche Action publique 2022).

Les bénéfices de la dématérialisation pour les usagers :

- un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne, à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée ;

- une démarche plus économique et plus écologique, et des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés ;

- plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction.

### En 2022 :

- 10/03/2022 : ouverture du Guichet Unique pour le dépôt par voie électronique ;

|                      | PA | PD | PC | DP | Cub | Total |
|----------------------|----|----|----|----|-----|-------|
| Dépôt Guichet Unique | 1  | 3  | 33 | 55 | 2   | 94    |

- 22/03/2022 : adaptation de la convention d'adhésion au service commun pour répondre aux évolutions de fonctionnement induites par la dématérialisation ;

- 16/09/2022 : raccordement à PLAT'AU (consultation en ligne des services) ;

- 01/10/2022 : activation de l'affichage numérique

- Fin 2022 : mise en place de la télétransmission pour le contrôle de légalité.

# Chiffres clés 2022

- **45 communes adhérentes** :
- **39** sous Plan Local d'Urbanisme (2 PLU pour Valforêt) ;
- **6** sous Carte Communale ;
- **1** sous Plan d'Occupation des Sols caduc

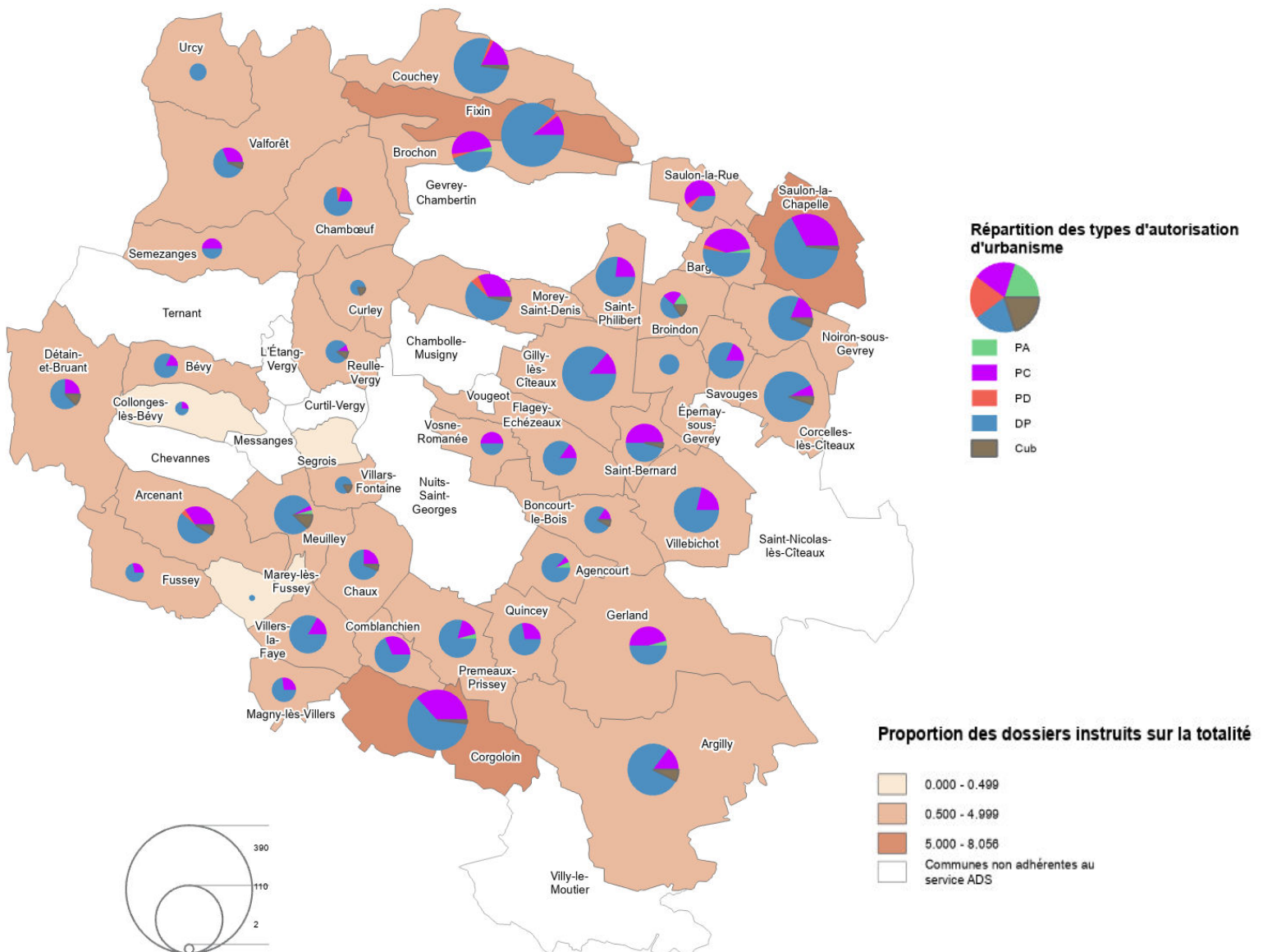
## Bilan dossiers ADS 2022 :

- Certificat d'urbanisme opérationnel : **27**
- Déclaration Préalable : **687**
- Permis de Construire : **236**
- Permis de Démolir : **9**
- Permis d'Aménager : **8**
- Total de dossiers instruits : 967**

## PLANIFICATION

- **2** communes en procédure d'élaboration de PLU : Saulon-la-Rue / Valforêt
- **1** communes en procédure de révision de PLU : Broindon
- **4** communes en procédure de modification de PLU : Argilly / Comblanchien / Corgoloin / Saint-Philibert

## Bilan instruction autorisations d'urbanisme 2022



## Missions

Assurer l'acquisition, l'intégration et la mise à jour des données cartographiques nécessaires pour les différents services. Les données sont de deux types : référentiel géographique utilisé en tant que fond de plan (cadastre, vue aérienne, données IGN, OpenStreetMap) et les données métier qui concernent principalement les thématiques de l'eau, de l'assainissement, des déchets, de l'urbanisme et du tourisme.

Mettre à disposition des données géographiques aux utilisateurs, en interne à l'aide de logiciel de consultation en ligne ou bureautique, pour les usagers par le biais de cartographies Web.

Concevoir des cartographies pour les différents services.

Réaliser et encadrer l'échange de données avec les partenaires extérieurs (Services publics de l'état ou territoriaux, délégataires, prestataires).

Répondre aux déclarations de travaux des entreprises intervenant sur le territoire et déclarations des travaux de la collectivité aux différents concessionnaires de réseaux (DT/DICT).

## Objectifs

Répondre aux différents besoins cartographiques et de données géographiques des services et des élus tout en assurant l'acquisition et la mise à jour de ces données. Cette mission permet d'avoir une connaissance fine et transversale du territoire (gestion patrimoniale) ainsi qu'une vision synthétique et analytique de celui-ci.

Participer à l'information du public.

## Moyens

### Personnel :

1 agent à temps complet

### Infrastructures / Matériel spécifique :

Logiciels SIG et de base de données, logiciel DAO, GPS de précision submétrique, télémètre laser.

## PRINCIPALES ACTIONS 2022

Actualisation et enrichissement des données métiers et cartographies déjà existantes.

Création de cartographies pour les différents services.

Recueil et mise en forme de données démographiques pour alimenter le projet de territoire.

Suivi des échanges de données avec les différents partenaires : définition des modalités de transmission et conventions, vérification et validation des données.

Mise à jour des données référentielles : cadastre, données IGN, OpenStreetMap.

Téléversement de 5 nouveaux documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'Urbanisme dans le cadre d'une convention d'assistance à la publication avec les communes.

Elaboration de l'inventaire réglementaire des Zones d'activités : cartographie cadastrale, recueil et mise en forme des données cadastrales et fiscales, cartographie.



# DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

## Missions et objectifs

Gestion de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) Combe Lavaux – Jean Roland,

Animation des sites Natura 2000 « Combes de la côte dijonnaise » et « Forêt de Cîteaux et Environs »,

Gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Bois de Montfée,

Mise en œuvre du projet SILENE,

Mise en œuvre du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

## Moyens

### Personnel :

Année fortement perturbée au sein de l'équipe : départ du directeur en 2022 et important travail de restructuration du service dans ce contexte. Suite à la nomination d'une conservatrice de la Réserve Naturelle et d'un responsable de service, et grâce à la confirmation de l'importance pour la Communauté de communes des missions portées par le service, recrutement de deux nouveaux agents aux postes de garde-animateur et de chargée de mission Natura 2000 et PCAET.

- Un Directeur / Conservateur de la RNN jusqu'en avril 2022
- Un nouveau responsable du service, animateur Natura 2000 et chargé de mission Trame verte et bleue à partir de juin 2022
- Une conservatrice de la RNN à partir de juin 2022
- Une garde/animateur de la RNN à partir de septembre 2022
- Une chargée de mission Natura 2000 et PCAET à partir d'octobre 2022
- Un chargé de missions scientifiques
- Une stagiaire

### Infrastructures / Matériel spécifique :

2 véhicules de service, 1 remorque.

Matériel nécessaire à la réalisation de travaux d'entretien des espaces naturels sur la RNN (débroussailleur autoporté et débroussailleuse manuelle, tronçonneuse, matériel de sécurité), équipement de signalisation réglementaire (panneaux RNN, barrières, etc.) et matériel de pâturage (piquets, fils électriques, batteries, citerne et abreuvoirs), matériel pédagogique.



## PRINCIPALES ACTIONS 2022

### Réserve Naturelle :

Solde du dossier Feder 2018-2021,

Recrutement d'un garde animateur,

Lancement d'un appel à projet auprès des écoles du territoire de la Communauté de communes sur le thème de la biodiversité,

Différentes études scientifiques dont 2 réalisées en régie : suivi de l'état de conservation des pelouses calcaire et suivis des dalles rocheuses.

## Sites Natura 2000 :

Mise à jour du Document d'objectif de la Côte dijonnaise,

Diffusion du bulletin d'information Natura 2000 (Falco & Bombina) sur Côteaux,

Renouvellement 2022 des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et rédaction du programme agro-environnemental (PAEC) 2023-2027,

Tranche 3 de l'étude LPO sur le Pic mar (forêt de Côteaux),

Importants travaux de restauration de pelouses calcaires : contrats Natura 2000 et Plan de relance sur 10 ha de pelouses à Chambolle- Musigny et sur 8 ha à Fixin,

Lancement d'un partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud, sous forme d'une mise à disposition du service, pour la coanimation du site Natura 2000 de l'Arrière-Côte de Dijon et de Beaune.

## Projet SILENE :

Travail essentiellement administratif en 2022 pour ce projet : il s'agissait de finaliser SILENE avec le solde administratif des différentes conventions de partenariat et, surtout, du Feder, important cofinancier de ce projet.

Cette année a également permis de concrétiser plusieurs actions :

- Suite et fin de la mise en œuvre du PAEI (programme agroécologique intercommunal) par la Chambre d'agriculture 21 sur le territoire ;
- Restauration de 6 ha de pelouses à Reulle-Vergy ;
- Préconisation de gestion des forêts, à destination de l'ONF ;
- Poursuite de la distribution et valorisation des PLB (plans locaux de biodiversité) auprès des communes.

## ENS du Bois de Montfée :

Concrétisation du travail partenarial avec RTE pour la gestion de la lande acide sous la ligne THT, réalisation des travaux par RTE en mars et lancement de l'éco-pâturage d'entretien,

Pose des panneaux pédagogiques et inauguration du sentier de découverte,

Partenariat avec la ferme de la Cras,

Lancement, via la présence d'une stagiaire, du PSDRF (protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières).

## PCAET

Prise en main du Plan Climat afin de reprendre contact avec les différents acteurs et services concernés par les actions. Début du bilan qui doit être rendu en 2023.

## Chiffres clés 2022

**24 ha** de pelouse calcaire restaurées.

**4 établissements scolaires ou périscolaires** (150 enfants) accompagnés dans le cadre du projet pédagogique.

**3 pièges photos** installés sur la Réserve.

**60 %** du territoire communautaire gérés pour la biodiversité.



Réserve Naturelle

# PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : EAU, ASSAINISSEMENT, DÉCHETS

## SERVICE EAU

### Missions

La compétence d'Alimentation en Eau Potable au sein de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges comprend très synthétiquement la production, le traitement et la distribution d'eau potable.

Le service de l'eau assure, avec ses propres moyens techniques, humains et financiers, sur les communes en Régie Directe ou bien via ceux du délégataire pour le reste du territoire :

- l'entretien des équipements de captage et de stockage d'eau potable,
- l'entretien des installations de traitement d'eau potable,
- l'entretien et le renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable (canalisations et branchements),
- la réalisation des branchements d'eau potable,
- le changement des compteurs ainsi que de la robinetterie associée,
- les modifications d'abonnements,
- la gestion des demandes des abonnés,
- la relève biannuelle des compteurs,
- la facturation de l'eau,
- la facturation de l'assainissement pour le compte du service Assainissement de la Communauté de Communes.

Deux modes de gestion sur le territoire :

- en régie directe sur 24 communes du territoire. Ce sont les agents de la Communauté de communes qui assurent la gestion et la distribution de l'eau ainsi que la facturation ;
- en Délégation de Service Public sur 31 communes du territoire (Veolia ou Suez)

### Objectifs

Assurer la protection des ressources, la production et la distribution d'eau potable ainsi que les travaux et la gestion administrative inhérente à l'activité.

### Moyens

#### Personnel :

- 1 Directeur de l'Environnement
- 1 Assistante Administrative
- 1 Responsable de service
- 2 Secrétaires Administratives
- 5 Agents d'exploitation
- 2 Agents partagés en moyens généraux

#### Infrastructures / Matériels spécifiques :

- en régie : 14 ressources, 226 km de réseau, 31 réservoirs, 6 700 abonnés

- en Délégation de Service Public : 6 ressources, 304 km de réseau, 13 réservoirs, 6 600 abonnés

Matériel de relève (radio-relève), de prélocalisation et de recherche de fuites.

### PRINCIPALES ACTIONS 2022

Amélioration des performances du réseau ;

Stabilisation des effectifs ;

Amélioration de la sécurité électrique.

### PROJETS POUR 2023

Travaux de renouvellement de réseau ;

Améliorer les performances du réseau ;

Affiner la sectorisation ;

Sécuriser le patrimoine bâti ;

Lancement du schéma directeur sur l'ensemble de notre territoire.



### **Régie :**

Nombre d'abonnés : **6 874 contrats** pour 25 communes

Volumes facturés : **1 088 926 m<sup>3</sup>**

Rendement moyen : **88.89%**

Fuites réparées : **40**

Prix moyen de l'eau : **2.38€**

Taux de renouvellement moyen sur 5 ans : **1.23%**

Service d'astreinte 24h/24 et 7j/7 : 03 80 62 01 42 (tapez 1)

## SERVICE ASSAINISSEMENT

### Missions

La Communauté de communes est responsable de la collecte des eaux usées, de leur transport par des canalisations jusqu'aux stations d'épuration et de leur « dépollution » avant rejet dans les cours d'eau ou le milieu naturel.

Elle assure également le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

La gestion est réalisée de la manière suivante :

- En Régie Directe sur 46 communes du territoire. Cela signifie que ce sont les agents de la collectivité qui assurent la gestion du service rendu, lequel est facturé directement par la Communauté de communes ;

- En Délégation de Service Public sur 9 communes du territoire, en l'occurrence avec VEOLIA (contrat jusqu'en 2028). Ce prestataire est l'interlocuteur privilégié des usagers et gère l'ensemble des équipements et services pour le compte de la collectivité, il facture notamment les usagers.

### Objectifs

Le service Assainissement a pour objectif de permettre la bonne évacuation et le traitement adapté des eaux usées de chaque abonné en respectant la réglementation et en protégeant le milieu naturel.

### Moyens

#### Personnel :

L'équipe est composée d'un Directeur de l'environnement, 1 agent administratif, 1 responsable de service, 1 secrétaire administrative, 1 coordinateur d'exploitation, 5 agents d'exploitation, 1 technicienne de suivi ANC et contrôle de vente, 2 agents partagés en moyen commun avec le service eau potable.

#### Infrastructures / Matériel spécifique :

##### Gestion en régie de :

- 4 stations d'épuration à boues activées : Brochon, Quincey, Flagey-Echézeaux, Meuilley.
- 4 filtres plantés de roseaux : Chamboeuf, Détain, Bruant, Chevannes.
- 1 lagune : Boncourt-le-Bois.
- 4 lits bactériens : Curley, Reulle-Vergy, Valforêt et Segrois.
- 1 filière compacte (filtre coco) : Valforêt.
- 37 postes de refoulement.
- 245 km de réseaux d'eaux usées.

### Gestion en délégation de :

- 1 station d'épuration à boues activées : Saulon-la-Chapelle.
- 4 filtres plantés de roseaux : Saint-Philibert, Noiron-sous-Gevrey, Corcelles-lès-Cîteaux et Épernay-sous-Gevrey.
- 2 lagunes : Corcelles-lès-Cîteaux, Broindon.
- 21 postes de refoulement.
- 54 km de réseaux d'eaux usées.

### PROJETS POUR 2023

- Travaux de renouvellement de réseau ;
- Reprise du filtre planté de roseau de Chamboeuf ;
- Affiner la connaissance des bassins de collecte ;
- Lancement de la reconstruction de la STEP de Saulon-la-Chapelle ;
- Finalisation des études techniques sur la STEP de Brochon.

### PRINCIPAUX OBJECTIFS ET ACTIONS 2022

- Maintenir un bon état du patrimoine réseau et bâti ;
- Avoir un bon niveau de performance sur les STEP (pas de non-conformité) ;
- Stabiliser les effectifs ;
- Amélioration de la sécurité électrique.

### Chiffres clés 2022

#### Régie :

Nombre d'abonnés assainissement collectif : **6 273 contrats pour 22 communes**

Nombre d'abonnés assainissement non collectif : **387 contrats pour 24 communes**

Volumes facturés : **1 724 985 m<sup>3</sup>** (dont volumes facturés par la DSP et volume de Marsannay et Perrigny)

Curage de réseau : **21.49 km**

Nombre d'habitations AC contrôlées : **208**

Nombre d'habitations ANC contrôlées : **155**

Prix moyen de l'assainissement : **2.04€/m<sup>3</sup>**

Taux de renouvellement moyen sur 5 ans : **1.44%**

Energie consommée sur les principales stations d'épuration : **2 339 kWh**

Service d'astreinte 24h/24 et 7j/7 : 03 80 61 28 49 (tapez 1)

# SERVICE DÉCHETS

## Missions

Le service Déchets assure la compétence collecte et traitement des déchets sur l'ensemble du territoire.

Cette compétence se décline en différentes missions :

- Collecte et traitement des ordures ménagères en porte-à-porte ;
- Collecte, traitement et exploitation de cinq déchèteries (gardiennage, enlèvement et traitement des différents flux) ;
- Collecte et traitement des déchets recyclables en apport volontaire et en porte-à-porte ;
- Exploitation d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes ;
- Gestion des comptes usagers et facturation de la redevance incitative ;
- Sensibilisation à la Prévention et à la réduction des déchets.

L'ensemble de ces missions est réalisé en régie ou par l'intermédiaire de prestataires de services.

## Objectifs

Le service Déchets a pour objectif d'apporter à chaque usager du service les moyens d'évacuer ses déchets ménagers en favorisant la valorisation et le réemploi autant que possible.

Outre l'obligation de permettre à chacun d'évacuer ses déchets ménagers dans le respect de la réglementation en vigueur, le service assure un rôle de sensibilisation, d'accompagnement et d'éducation aux thématiques déchets afin de faire évoluer les comportements et de responsabiliser/sensibiliser les usagers dans leur manière d'acheter, de consommer et in fine, de jeter.

En permanente recherche d'optimisation des coûts malgré l'augmentation des taxes, la réglementation plus pointilleuse et les souhaits exprimés par la population, le service Déchets s'attache à maintenir des prestations adaptées aux enjeux actuels et futurs.

## Moyens

### Personnel :

Le service dispose d'une équipe d'agents administratifs et d'agents de terrain pour assurer dans les meilleures conditions ses missions.

L'équipe est réunie depuis octobre 2021 au Centre Technique Intercommunal à Nuits-Saint-Georges.

L'équipe est ainsi composée de 8 agents administratifs et de 9 agents techniques, lesquels interviennent principalement pour le fonctionnement du service et la gestion de la régie.

### Infrastructures / Matériel spécifique :

Afin de permettre un accès facile au service, cinq déchèteries sont réparties sur le territoire.

Le fonctionnement de la régie de collecte induit un parc de matériel roulant suffisant pour assurer l'ensemble des prestations soit 2 camions de collecte OM dont 1 de réserve, 1 atelier mais également plus de 50 bennes ampliroll, plus de 300 colonnes aériennes pour la collecte sélective.

Le service étant chargé d'établir la facturation de la redevance incitative, il dispose d'un logiciel de facturation adapté permettant la gestion des données usagers et la facturation.

## PRINCIPALES ACTIONS 2022

Le projet d'uniformisation de la collecte sélective et de mise en place de l'extension des consignes de tri est passé en phase de mise en œuvre pour un démarrage effectif des prestations au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les études de positionnement des nouvelles colonnes d'apport volontaire (maintien ou déploiement de nouveaux points propres) ; de dotation des bacs jaunes des particuliers, professionnels, administrations, bailleurs sociaux et logements collectifs ont été conduites.

Les bacs jaunes ont été commandés en début d'année (10 324 bacs commandés) et ont été livrés aux habitants entre septembre et novembre 2022.

318 colonnes d'apport volontaire ont également été commandées. Elles ont été installées en fin d'année et les 302 anciennes colonnes retirées pour destruction.



Des consultations ont été lancées au début de l'été pour assurer la collecte :

- en porte-à-porte des bacs jaunes sur tout le territoire et des bacs gris sur les secteurs ex-sud dijonnais et ex-Gevrey-Chambertin
- des colonnes verre et fibreux

Les attributions sont intervenues fin novembre 2022 pour démarrage des prestations au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Un travail a été mené pour définir des nouvelles fréquences de collecte pour 2023, à savoir, par quinzaine pour le bac jaune, hebdomadaire ou par quinzaine pour le bac gris en fonction de la taille de la commune : C1 pour Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges (arrêt de la C2 du centre-ville) et C0.5 pour les 52 autres communes.

Les professionnels et administrations adhérant à la collecte des ordures ménagères ont été enquêtés pour organiser une collecte hebdomadaire spécifique (enquête, phoning, relances).

Les grilles tarifaires 2023 ont été travaillées pour s'adapter à l'évolution du service : mise en place de 5 grilles tarifaires différentes (C0.5 et C1 pour les particuliers et C0.5, C1 et C2 pour les professionnels et administrations). Une adaptation des tarifs annexes a été également mise en œuvre pour tenir compte de la mise en place de la nouvelle collecte sélective en porte-à-porte.

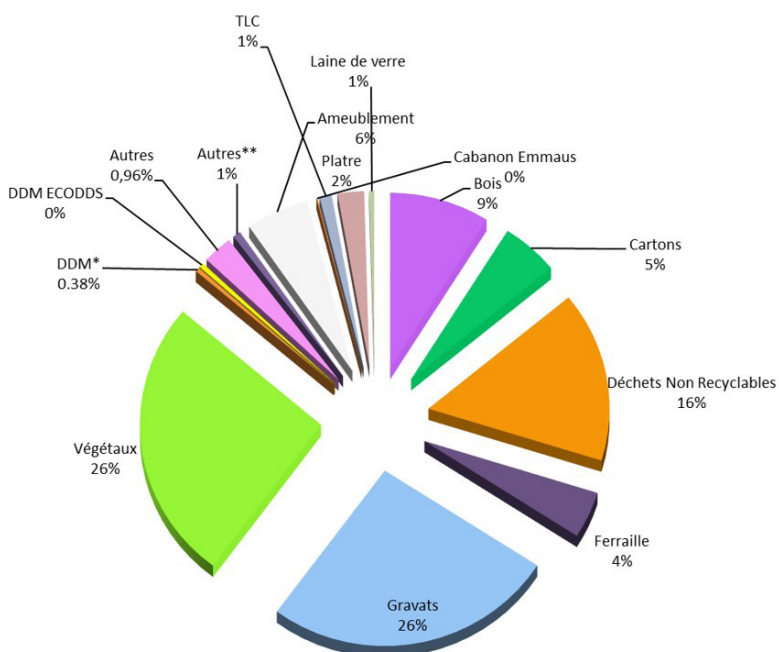
Le service a également mis en place une étape préalable de broyage des divers non recyclables de déchèteries avant incinération à compter d'octobre 2022. Cette démarche a été conduite suite à une demande de Dijon Métropole afin de pallier aux problèmes techniques engendrés par les gros éléments présents dans les bennes DNR. Le marché de broyage est porté par Dijon Métropole et mutualisé avec les collectivités clientes de DM pour le traitement des DNR.

## Chiffres clés 2022

Pour **30 503 habitants**, les actions quotidiennes du service Déchets se traduisent par :

- **4 500,24 tonnes d'ordures ménagères** collectées et incinérées soit 147 kg/habitant (légère diminution par rapport à 2021)
- **3 238 tonnes de déchets recyclables** collectés en apport volontaire et en porte-à-porte soit 106 kg/habitant
- Malheureusement, au sein des recyclables, 414 tonnes de refus de tri, soit 13,57 kg/habitant (légère diminution par rapport à 2021 mais un ratio kg/hab élevé)
- **10 731 tonnes de déchets collectés en déchèteries** soit 352 kg/habitant, répartis comme suit : (cf ci-contre)

### Répartition des tonnages de déchèteries en 2022



### Compte administratif 2022 pour le service déchets :

|                |          |                |
|----------------|----------|----------------|
| FONCTIONNEMENT | Dépenses | 3 484 451,48 € |
|                | Recettes | 3 942 118,84 € |
| INVESTISSEMENT | Dépenses | 862 972,94 €   |
|                | Recettes | 230 816,36 €   |

Excédent de fonctionnement à fin 2022 : 457 667,36 €



**UNE COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES QUI AGIT  
POUR SES HABITANTS  
ET FAVORISE LA  
COHÉSION SOCIALE**

---





# PÔLE COHÉSION SOCIALE, ENFANCE, SOLIDARITÉS, CULTURE ET SPORTS

## Missions

Le Pôle participe à la définition et à la mise en œuvre des politiques des services de proximité apportés à la population dans les domaines de la petite enfance et de l'enfance (accueils de loisirs péri et extra-scolaire), de la solidarité (personnes âgées, demandeurs d'emploi, jeunes), de la culture, du sport et des écoles.

## Objectifs

Si la crise sanitaire s'est officiellement achevée en 2021, ses effets ont continué à se faire ressentir durant l'année 2022 sur le fonctionnement de certains services du Pôle, avec beaucoup de mobilité de personnel, des difficultés de recrutement, une perte de public pour le CLAS, et un fort recul du bénévolat.

Le CLAS, le Centre Socioculturel et l'Enfance-jeunesse ont ainsi été fortement impactés dans leur organisation, sur fond de plusieurs départs ou absences prolongées de cadres obligeant à une mise en sommeil du CLAS et des accueils de Jeunes, à un arrêt du Centre Socio-Culturel, confirmant de-facto la fin de son agrément, et induisant une rentrée 2022-2023 durablement compliqué pour les accueils de loisirs de l'Enfance. Parallèlement, il a fallu préparer la fin du Service Commun Scolaire au 31/12/2022 et le retour de cette compétence aux communes concernées.

Néanmoins, des projets structurants ont pu être envisagés, tels que la préparation d'une procédure de Délégation de Service Public pour la gestion /

exploitation de deux EAJE, le démarrage de l'étude préparatoire à la Convention Territoriale Globale et la réalisation du diagnostic social de territoire, le démarrage du nouveau marché de restauration scolaire et petite enfance au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

L'année 2022 aura ainsi été porteuse de beaucoup de changements organisationnels et politiques, mais elle aura permis d'ouvrir de nouvelles perspectives pour 2023, tant sur le plan technique que politique.

## Moyens

### Personnel :

Sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint, le Pôle était organisé en 2022 en 4 Directions et services principaux, elles-mêmes réparties en plusieurs services ou missions.

- La Direction de la Petite Enfance, de l'Enfance-Jeunesse et du CLAS.
- La Direction des Solidarités : Centre Socioculturel
- La Direction de l'Action Culturelle et Sportive.
- Le Service Commun Scolaire.

### Infrastructures / Matériel spécifique :

Voir détail des directions.



## SERVICE PETITE ENFANCE

### Missions

Le service Petite enfance a pour missions :

- d'être à l'écoute des besoins des familles en recherche d'un mode d'accueil, les orienter ;
- de répondre aux besoins d'accueil des familles du territoire, qu'ils soient collectifs ou individuels ;
- de développer et structurer une offre de qualité, et diversifiée d'accueil du jeune enfant (âge préscolaire) répondant aux besoins géographiques et sociaux des familles du territoire. C'est une articulation de manière complémentaire entre les structures en gestion directe et les structures gérées par les partenaires privés ou associatifs du territoire ;
- de promouvoir des accueils de qualité et fédérés autour d'objectifs éducatifs partagés dans un cadre répondant aux exigences réglementaires (DDPP, PMI) ;
- de soutenir la professionnalisation des assistantes maternelles agréées et des gardes à domicile via les Relais Petite Enfance ;
- de participer au soutien de la fonction parentale.

### Objectifs

Pour les accueils collectifs ou établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) :

- Les EAJE assurent la prise en charge des enfants non scolarisés de 2 mois et demi à quatre ans. Ils sont agréés par le Conseil départemental. Ces établissements apportent leur soutien aux parents afin que ceux-ci puissent concilier vie professionnelle et vie familiale. Ils participent, en lien avec les familles, à l'éveil, au développement des enfants. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation et concourent à l'intégration sociale de tous les enfants.

Pour les relais petite enfance (RPE) :

- Les Relais Petite Enfance sont des lieux d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, assistantes maternelles et professionnels de la garde à domicile.
- Le RPE est un service destiné à :
  - Accompagner les familles par des informations sur les modes d'accueils, les démarches administratives en tant que parents employeurs ;
  - Favoriser la mise en relation entre les parents, les assistantes maternelles et les employés à domicile ;
  - Participer à la professionnalisation des assistants maternels, en organisant des réunions et conférences, en proposant des temps d'accueil collectifs (ateliers collectifs) et en promouvant la formation continue.
- Mission renforcée : le Guichet Unique Petite Enfance. L'objectif est de simplifier le parcours de recherche d'un mode d'accueil pour les jeunes enfants.
  - Informer sur les différents modes d'accueil présents sur le territoire ;
  - Recueillir les besoins des familles ;
  - Orienter dans les démarches à effectuer.

## Moyens

### Personnel :

| 1 <sup>er</sup> semestre   | 2 <sup>ème</sup> semestre   |
|--|---|
| 1 Directrice Petite enfance/<br>Enfance/Jeunesse Infirmière Puéricultrice  | Absence de Direction  |
| 1 Coordinatrice Petite Enfance (0.5 ETP) et<br>Responsable de la crèche la Fée Clochette<br>Educatrice de jeunes enfants (0.5 ETP) | Absence de Coordinatrice Petite Enfance<br>1 Responsable de la crèche La Fée<br>Clochette Educatrice de jeunes enfants (1<br>ETP) |
| 1 Référente technique à la micro-crèche<br>Educatrice de jeunes enfants  | 1 Référente technique à la micro-crèche<br>Educatrice de jeunes enfants   |
| 1 Educatrice de jeunes enfants auprès des<br>enfants à la Fée Clochette<br>2 Animatrices de RPE<br>4 Auxiliaires de puériculture   | 2 Animatrices de RPE<br>3 Auxiliaires de puériculture<br>1 Infirmière   |
| 4 Agents sociaux CAP AEPE  | 5 Agents sociaux CAP AEPE   |
| 1 Agent technique entretien et restauration<br>2 Apprenties : 1 CAP AEPE et 1 AP   | 1 Agent technique entretien et restauration<br>2 Apprenties : 1 CAP AEPE et 1 AP  |

### Infrastructures / Matériel spécifique :

#### En gestion directe :

- La petite crèche « La Fée Clochette » à Gevrey-Chambertin, 18 places ;
- La micro crèche « Les Lucioles » à Gevrey-Chambertin, 10 places ;
- Le Relais Petite Enfance de Gevrey-Chambertin et le Relais Petite Enfance de Noiron-Sous-Gevrey (36 communes concernées du nord du territoire) ;
- Le Relais Petite Enfance de Nuits-Saint-Georges (19 communes concernées du sud du territoire).

#### En gestion déléguée :

- La grande crèche « La Coccinelle », 50 places, à Nuits-Saint-Georges, en gestion partenariale avec l'ADMR (Fin de la convention le 31/08/2023) ;
- La micro crèche « Les Loupiots », 10 places, à Saulon-la-Rue, en DSP avec "Le Petit Chaperon Rouge" (Fin de la DSP le 31/08/2023).

## ACTIONS ET PROJETS 2022

### Au sein des Relais Petite Enfance

Changement de professionnelle au RPE de Gevrey Chambertin/ Noiron Sous Gevrey : départ de l'animatrice en poste et arrivée de la nouvelle animatrice en octobre 2022.

Outre les temps collectifs hebdomadaires, de nombreux temps festifs, culturels mais aussi des partenariats ont ponctué cette année sur diverses communes du territoire : animations nature (Le monde des petites bêtes du sol), animation "A la recherche des Flutins des bois" (ludique et musicale entre forêt et village), jeux et balades à dos d'ânes avec Kayane, partenariat avec la bibliothèque, Semaine de la Petite Enfance en mars, spectacle Boite à Boite (partenariat avec les 2 RPE et les crèches de Gevrey-Chambertin), séances Bébés signe, Piques-niques...

Des temps dédiés aux assistantes maternelles, sensibilisation, formation, information : 4 soirées "bébés signes", une soirée information CIDFF, une réunion de rentrée et une journée initiation au conte.

### Au sein des crèches

Départ de la coordinatrice petite enfance/responsable de la crèche la Fée Clochette et arrivée d'une nouvelle responsable de la Fée Clochette depuis juin 2022.

Pour faire suite aux procédures sanitaires du COVID en 2020, encore applicables, selon le contexte, en 2021, l'année 2022 a été un redémarrage pour les crèches dans les domaines des temps festifs, des partenariats et réunions avec les familles.

S'est rajouté un manque de personnel et de fait de nouveaux agents en poste, pour cette année 2022. L'objectif principal aura été de maintenir le fonctionnement du service dans les meilleures conditions pour les usagers et les professionnelles.

Quelques temps festifs et sorties ont pu être programmés : réunion de rentrée, Semaine Petite Enfance, Fête d'été des crèches, Carnaval, Chasse aux œufs, partenariat avec la bibliothèque, voyage sonore, intervenante motricité, spectacle Boite à Boite (partenariat avec les 2 RPE et les crèches de Gevrey-Chambertin)...

## Chiffres clés 2022

### POUR LES RELAIS PETITE ENFANCE :

Le territoire de la Communauté de communes compte au 31 décembre 2022 (Données Imaje CAF), **168 assistantes maternelles**, bien réparties sur les 2 RPE : 87 pour Gevrey/Noiron et 81 pour Nuits-Saint-Georges.

Ces mêmes données Imaje indiquent **823 enfants de moins de 3 ans** sur notre territoire, avec 511 dépendant des communes rattachées au RPE de Gevrey/Noiron, 312 pour le RPE de Nuits-Saint-Georges.

Cette différence se retrouve concernant le **nombre de familles différentes** ayant bénéficié d'une information au RPE : **pour Gevrey/Noiron, 208 contacts** et pour **Nuits-Saint-Georges, 140 contacts**.

Les rendez-vous pour le Guichet Unique sont cependant très équilibrés et représentent **134 contacts** sur ces 348.

Enfin les temps collectifs des RPE :

- Les animations hebdomadaires « régulières » ont regroupé 63 assistantes maternelles, 8 parents et 194 enfants différents.
- Les temps dits « festifs », ont regroupé 46 assistantes maternelles, 7 parents et 95 enfants différents.

### POUR LES CRÈCHES :

Durant cette année, accueil de **35 enfants différents** à la micro crèche **Les Lucioles**, dont **6 en accueils occasionnels** et **63 enfants différents** à la **Fée Clochette** dont **18 occasionnels**.

### POUR L'ENSEMBLE DU SERVICE PETITE ENFANCE :

Mise en place de 3 journées pédagogiques :

- En février : Préparation de la semaine Petite Enfance autour du thème « séparation – retrouvaille » ;
- En Aout : Travail autour de la familiarisation et de l'accueil des familles en lien également avec l'aménagement de l'espace ;
- En Octobre : Améliorer la communication interprofessionnelle en structure petite enfance (sans les RPE).

### FORMATION :

**10 formations au CNFPT** ont été réalisées pour **7 agents** et 1 professionnelle CAP Petite Enfance a suivi un accompagnement VAE pour l'obtention du DE d'Auxiliaire de puériculture. A ce jour, partiellement acquis.



# SERVICE ENFANCE

## Missions

Le service Enfance a pour missions principales de :

- Répondre aux besoins de garde des familles en périodes scolaires en proposant des temps d'accueils périscolaires avant et après l'école, durant le temps de la pause méridienne avec restauration et les mercredis, pour les enfants scolarisés sur le territoire, de la Toute petite section maternelle jusqu'à la fin du CM2.

- Répondre aux besoins de garde des familles en période de vacances scolaires en proposant des temps d'accueils de loisirs enfance et jeunesse pour les enfants et les jeunes âgés de 3 à 17 ans.

- De promouvoir des accueils de qualité qui répondent aux exigences réglementaires attendues (DDCS / PMI) dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs par la réalisation d'un PEDT qui décline les intentions éducatives de la Communauté de communes.

- De proposer des accueils de qualité répondant aux intentions et valeurs éducatives de la Communauté de communes sur l'ensemble du territoire .

## Objectifs

### Pour le périscolaire :

Accueillir les enfants scolarisés entre 3 et 11 ans avant l'école, durant la pause méridienne, après l'école et le mercredi en période scolaire.

Proposer des activités diversifiées et aménagées en fonction des âges, participer à la réussite scolaire en favorisant des temps aménagés en cohérence avec le temps scolaire, proposer un repas équilibré durant le temps de la pause méridienne.

### Pour l'extrascolaire :

Accueillir les enfants de 3 à 17 ans et proposer des activités de loisirs diversifiées durant les vacances.

Favoriser la découverte de son environnement et de l'autre.

Proposer une offre de loisirs jeunesse (11/17 ans) durant les congés scolaires dans la continuité de l'offre d'accueil pour les 3/10 ans.

## Public

Le territoire compte 2 592 élèves scolarisés en école maternelle ou élémentaire et 1 274 collégiens.

Parmi eux, en moyenne (chiffres septembre 2022), 461 fréquentent l'accueil périscolaire du matin, 714 fréquentent l'accueil périscolaire du soir et 1 651 fréquentent le service de restauration scolaire.

Cet effectif important sur le temps du midi constitue un enjeu fort en matière d'organisation du service au regard des importants moyens nécessaires.

1 582 sont inscrits le mercredi en extrascolaire, mais la fréquentation journalière moyenne est de 276 enfants, ce qui traduit une fréquentation très irrégulière par rapport aux inscriptions.

Comparé à l'exercice 2021, nous constatons une baisse de la fréquentation en accueil périscolaire du soir.

## Moyens

### Personnel :

Plus de 130 agents interviennent au sein du service Enfance, qu'ils soient agents administratifs, agents techniques (entretien et restauration), animateurs, adjoints de direction et responsables de proximité, référente péri et extrascolaire.

Le nombre d'agents peut varier en fonction des périodes d'activités et du nombre d'enfants inscrits aux accueils et en fonction du respect des taux d'encadrement exigés par la DDCS.

Des stagiaires BAFA, ou en formation sur les métiers de l'animation peuvent être accueillis pour des périodes de stage pratique.



L'année 2022 aura été marquée par un nombre de départs volontaires particulièrement important, notamment parmi les responsables de sites, et des absences non prévues qui ont fortement impacté l'organisation du service au cours du 2<sup>ème</sup> semestre ainsi que les conditions de travail des agents restants.

### Budget de fonctionnement et d'investissement

| TOTAL    |                 |                  |                  |
|----------|-----------------|------------------|------------------|
|          | BP 2022         | Réalisé 2022     | BP 2023          |
| DÉPENSES | 4 611 060.00 €  | 4 618 829.04 €   | 4 798 340.00 €   |
| RECETTES | 2 330 355.00 €  | 2 718 473.28 €   | 2 589 377.00 €   |
| SOLDE    | -2 280 705.00 € | - 1 900 355.76 € | - 2 208 963.00 € |

Peu d'investissements ont été réalisés en 2022 à part des renouvellements de matériels de restauration et de mobilier. En revanche des travaux ont dû être entrepris en urgence pour réparer la toiture-terrasse de l'office de L'Etang-Vergy après des infiltrations et des dégâts des eaux pour un montant de 18 256 € HT avec l'aide du Conseil Départemental de Côte-d'Or pour 30% et l'obtention de la DETR pour 40% de ce montant.

### **Infrastructures / matériel spécifique :**

Passage en self-service du restaurant de L'Etang-Vergy pour les élémentaires afin de faciliter le service.



Nouveau self à L'Etang-Vergy

### **PÉRISCOLAIRE :**

15 structures d'accueil réparties sur le territoire (soit intégrées ou contiguës aux pôles scolaires), avec des structures vieillissantes ou de capacité d'accueil insuffisante pour la demande sur une partie du territoire.

En 2022, les réflexions et les échanges se sont poursuivis sur les perspectives de nouveaux regroupements, réhabilitations ou constructions d'accueils de loisirs, en lien avec les communes.

### **EXTRASCOLAIRE :**

La réorganisation des conditions d'accueil en extrascolaire, passant par une réduction du nombre de sites ouverts durant les vacances qui avait été mise en place en 2021, a été maintenue. Les fréquentations et les demandes d'inscriptions n'ont pas retrouvé en 2022 les niveaux des années précédentes.

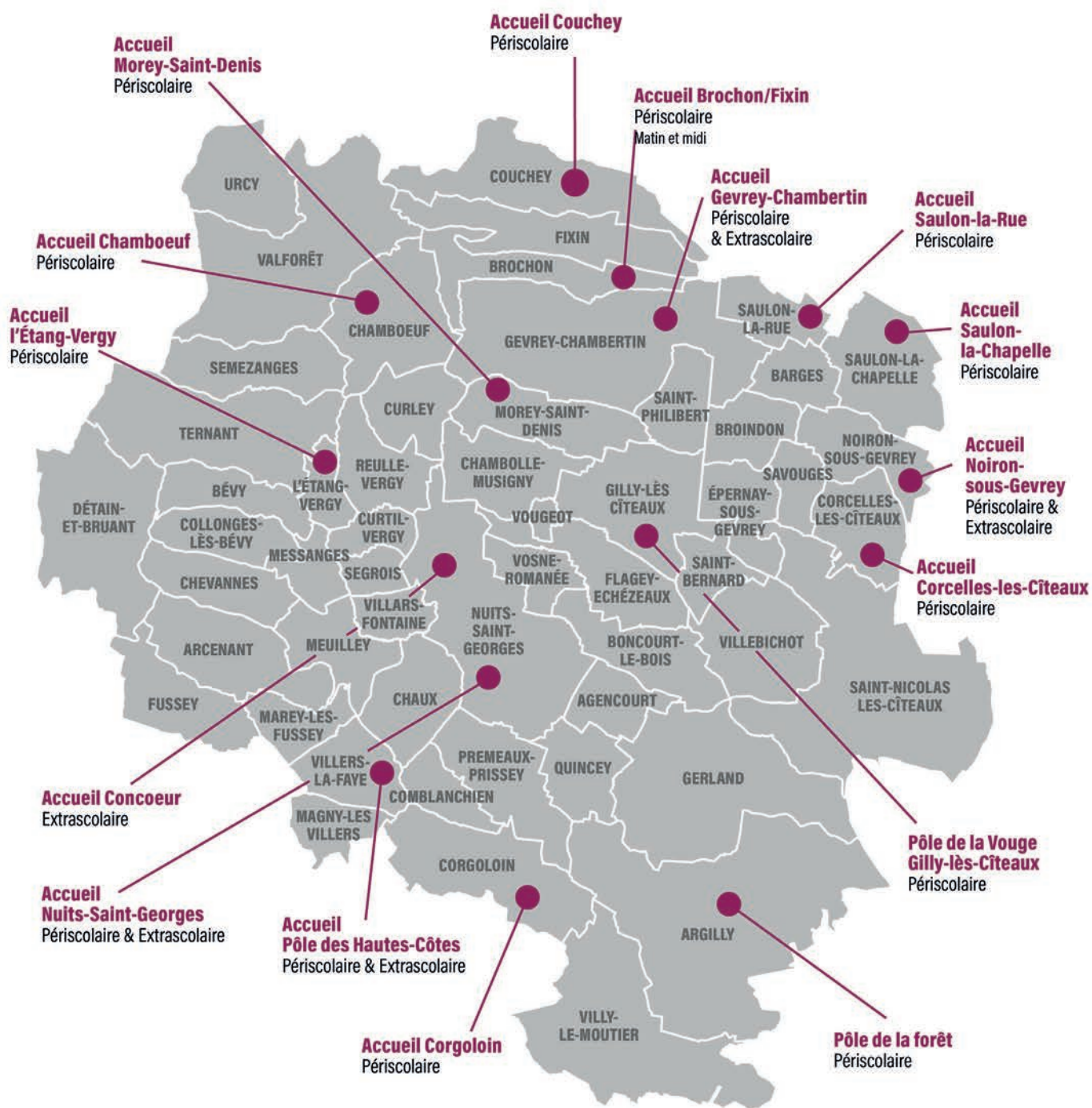
Les échanges réguliers avec les parents d'élèves n'ont par contre pas pu être poursuivis à partir de la rentrée 2022, faute de nouveaux interlocuteurs volontaires pour poursuivre la dynamique d'échange.

### **ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ :**

Le recul de fréquentation constaté à partir d'octobre 2021 et suite à la crise sanitaire s'est confirmé, voire accentué au 1<sup>er</sup> semestre 2022, avec une nette démobilisation des parents.

Le service a connu des difficultés d'organisation importantes, qui ont conduit à sa mise en suspend volontaire à partir de juillet 2022, dans l'attente de recrutements et de nouvelles perspectives.

# IMPLANTATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL PÉRI ET EXTRASCOLAIRES DE LA DIRECTION ENFANCE-JEUNESSE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES



## PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS ET ACTIONS 2022

### Organisation du service :

- L'organisation du service Enfance-Jeunesse-CLAS a été perturbée par les départs ou absences prolongées et imprévues de nombreux responsables : la Directrice, une directrice adjointe, la référente jeunesse, la responsable du CLAS, et par de nombreux départs de responsables de sites.
- Le service de l'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) a dû être mis temporairement en suspend à partir de la rentrée 2022, en raison de départs nombreux en fin de saison, de difficultés de recrutement et d'organisation.
- Le service Jeunesse a connu le même sort après un bilan de l'été 2022 en demi-teinte, et le départ de la référente jeunesse.
- Un renfort administratif saisonnier a été mis en place pour sécuriser la période des inscriptions durant l'été 2022.
- La carte des accueils de loisirs n'a pas connu de nouvelles modifications.
- A l'issue d'un appel d'offres européen, le marché de restauration scolaire a été attribué à la société SHCB et a démarré au 1<sup>er</sup> septembre 2022.
- Après 3 ans de stabilité, les tarifs de restauration scolaire ont augmenté de 3,60 € à 3,80 € au 1<sup>er</sup> septembre, pour accompagner la hausse du coût des repas (denrées, électricité, obligations en matière environnementale et nutritionnelle,...).

### Projets de service - perspectives 2023 :

- Achever l'étude d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) au printemps 2023, et débiter la mise en œuvre des actions qui seront adoptées.
- Conforter l'organisation du service et pourvoir les postes vacants, tant dans l'encadrement des services que pour les postes auprès du public. Pour ce faire, un travail sera conduit sur les axes du recrutement, sur l'accueil de stagiaires, sur la qualification et la formation des agents déjà en place, et sur l'organisation du travail.
- Relancer en priorité le CLAS avec si possible un élargissement du périmètre sur d'autres communes à partir de septembre 2023, dès lors que des recrutements de professionnels et de bénévoles seront réalisés.
- Mise en œuvre des objectifs du PEDT, se traduisant par une amélioration de la qualité des accueils, le développement des partenariats.
- Rédiger de nouvelles conventions de mise à disposition de locaux ou de partage de charges pour le périscolaire, suite à la dissolution du service commun scolaire et à la restitution de bâtiments aux communes ou SIVOS à créer.
- Améliorer la qualité administrative avec le projet d'offre d'une solution d'inscription directe dématérialisée sur le Portail Famille pour les inscriptions 2023-2024.





## MÉDIATHÈQUES INTERCOMMUNALES

### Missions et objectifs

Les missions du réseau des médiathèques restent celles déterminées par Le Manifeste de l'Unesco sur la Bibliothèque Publique (publié en novembre 1994) qui insiste sur l'accès des services à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de statut social.

En cohérence avec le « plan Bibliothèques » lancé en 2018 par le ministère de la culture, les bibliothèques évoluent et « offrent plus » de services, dans une perspective de transformation en « maisons de service public culturel de proximité ».

La transformation des bibliothèques et l'extension de leurs missions dans les champs éducatif, social et numérique afin de mettre en œuvre 3 axes de transformation de la lecture publique :

- Axe 1 : les bibliothèques, des lieux attractifs et accueillants : rénover les espaces, les moderniser et mieux les connecter ;
- Axe 2 : les bibliothèques, un service public de proximité : conforter l'action des politiques départementales et encourager la mutualisation des bibliothèques avec d'autres services publics ;
- Axe 3 : les bibliothèques, actrices de l'inclusion sociale : favoriser l'inclusion numérique et les actions menées dans le champ social.

Depuis décembre 2021, la loi relative aux bibliothèques a été modifiée et les missions redéfinies pour garantir notamment l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture.

### Moyens

#### Personnel :

8 agents : 1 responsable de service, 1 bibliothécaire territoriale à temps partiel, 5 adjoints du patrimoine, 1 adjoint technique en charge de l'équipement

#### Infrastructures / Matériel spécifique :

5 sites : Couchey, Gevrey-Chambertin, L'Etang-Vergy, Meuilley et Nuits-Saint-Georges.

### PRINCIPALES ACTIONS 2022

Organisation d'Escape Game avec 3 dates proposées en juin affichées « complet », en partenariat avec la Médiathèque Côte-d'Or : 42 participants.

Bourse aux livres : 110 participants.

Participation estivale à la manifestation nationale « Partir en livres » : 119 participants.

Coups de contes, en partenariat avec la bibliothèque de Fixin : 148 participants.

Le Mois du film documentaire en novembre : 978 participants, avec 12 communes de projection.

Le 1<sup>er</sup> octobre participation au Festival des Usages Numérique (FUN) : 30 visiteurs sur le stand.

Développement du fond en jeux vidéo pour une mise en prêt en début 2023.

### PROJETS 2022

Reconquérir les publics, éloignés ou non, en prenant en compte les atouts et faiblesses du paysage rural, pour maintenir la progression de la fréquentation et des emprunts constatée en 2022.

Reprise des animations régulières dans et hors les murs qui favorisent l'inscription en médiathèque : accueils et animations de classes, foyers, seniors, Pause Culture, Bébés Lecteurs, Croqueurs d'Histoires : 278 actions pour environ 5 821 participants.





## Chiffres clés 2022

### Médiathèques

**1 580 lecteurs** (+8%) dont 246 membres d'abonnements famille

**191 collectivités** inscrites : écoles, collèges, associations, ... (+47%)

**71 983 prêts** (+31%) dont 7 044 aux collectivités

**3 417 documents passés par la navette** entre les 5 sites (+45%)

**5 701 réservations** (+37%)

**325 animations** pour **7248 participants**.

Un site internet et une page Facebook dédiés



## ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

### Missions et objectifs

Permettre d'acquérir les éléments constitutifs d'une pratique musicale de qualité.

Permettre d'acquérir une culture musicale très diversifiée (lire, écrire, entendre, comprendre, mémoriser, analyser, inventer...).

Proposer une pratique régulière individuelle ou collective.

Proposer des projets pédagogiques et artistiques.

Permettre à chaque élève de développer, outre ses capacités artistiques, son esprit de création, sa personnalité, son autonomie.

### Moyens

#### Personnel :

22 agents dont un directeur et un directeur adjoint

#### Infrastructures / Matériels spécifiques :

2 sites (Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges)  
Le site de Nuits-Saint-Georges est un nouvel équipement inauguré en juin 2022. Ce nouveau site est équipé d'un studio d'enregistrement, d'espaces dédiés aux musiques actuelles et à la musique assistée par ordinateur, en plus de l'auditorium et des salles de cours individuels

### PRINCIPALES ACTIONS 2022

L'E.M.I. intervient sur deux sites d'enseignement, l'un à Gevrey-Chambertin, au premier étage de l'espace Chambertin, et le deuxième à Nuits-Saint-Georges, depuis mai 2022, dans une construction toute récente.

Les élèves inscrits à l'école de musique, au nombre de 332 (enfants et adultes), représentent 49 communes différentes sur les 55 du territoire.

L'équipe pédagogique de l'Ecole de Musique Intercommunale de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges met en place une organisation des apprentissages dont la cohérence, la continuité et la complémentarité permettent de développer l'expression artistique, la créativité, l'autonomie, la curiosité et la capacité à interpréter de l'enfant ou de l'adulte.

L'école de musique a mis en place des moments musicaux tout au long de l'année, rencontres permettant la mise en situation devant du public des élèves. Ainsi sur le même principe la semaine musicale a été proposée en décembre.

## PROJETS

La Communauté de communes a pour ambition le classement de l'école de musique Intercommunale en Conservatoire à Rayonnement Intercommunal, de façon à rendre plus lisibles la formation et la création artistiques mais aussi d'offrir un 3<sup>ème</sup> cycle amateur diplômant dans un établissement classé sur le territoire.



## Chiffres clés 2022

**332 élèves** (enfants et adultes) sont inscrits à l'école de musique. 49 communes sur les 55 sont représentées à l'EMI.

**230 heures** par semaine d'enseignement sont réparties entre l'ensemble des professeurs.

## DÉVELOPPEMENT CULTUREL

### Missions et objectifs

Assurer le développement culturel du territoire.

Proposer une programmation culturelle sur le territoire en lien avec le réseau des médiathèques, la MJC de Nuits-Saint-Georges et les associations partenaires.

Accompagner les municipalités et associations dans les projets culturels.

Affirmer l'identité culturelle du territoire au travers des projets mis en place ou soutenus.

### Moyens

#### Personnel :

1 directeur de l'action culturelle et sportive

1 chargée du développement culturel et des partenariats

1 chargée des publics et événementiel à temps non complet (3,5 jours hebdomadaires)

1 secrétaire de direction

#### Infrastructures / Matériels spécifiques :

Les bureaux de l'action culturelle sont depuis mai 2022 au sein du nouveau bâtiment accueillant également l'école de musique à Nuits-Saint-Georges.

1 cinéma classé Arts et Essais situé à Nuits-Saint-Georges et exploité par la MJC.

1 bâtiment accueillant la MJC à Nuits-Saint-Georges.

### PRINCIPALES ACTIONS 2022

Accompagnement et subventionnement d'événements phares du territoire : Vill'Art (La Karrière), Festival « Sons d'une nuit d'été », Festival « Complètement Barges », Festival « Musique au Chambertin », Salon « livres en vignes »...

Le cinéma Plein Air en partenariat avec la MJC se déroule sur 8 communes du territoire entre le 23 juin et le 6 septembre 2022. Malgré deux séances annulées, 560 spectateurs ont assisté aux projections.

Le Mois du doc 2022 a rassemblé près de 1000 spectateurs sur 20 projections. Cette année 12 communes ont pu accueillir des soirées publiques.

### PROJETS 2022

Evolution de la 7<sup>ème</sup> édition du concours de courts-métrages « Voir un petit court » en un festival. Pour cela la compétition s'ouvre aux cinéastes professionnels, et 6 catégories sont alors récompensées, le prix du public amateurs jeunesse, le prix du jury amateurs jeunesse, le prix du public amateurs adultes, le prix du jury amateurs adultes, prix du publics professionnels et prix du jury professionnels. De plus le jury est constitué pour cette année de professionnel du cinéma.

## Chiffres clés 2022

### Développement culturel

Plusieurs **milliers de spectateurs** aux différents événements soutenus par l'intercommunalité et qui ont pu avoir lieu.

**90 000 € de subvention** accordés à la MJC.

**11 associations** en convention de partenariats et plus de **23 000 € de subventions** répartis entre elles.

## SPORTS

### Missions

Gestion du fonctionnement et de la mise à disposition des équipements sportifs et des piscines intercommunales.

Animation sportive du territoire.

### Moyens

#### Personnel :

1 directeur de l'action culturelle et sportive

1 chef de service

Equipements terrestres : 3 gardiens et 1 agent d'entretien

Piscines : 1 chef de bassin, 2 maitres-nageurs, 1 chargée d'accueil, 1 maitre-nageur et 1 sauveteur secouriste saisonnier

#### Infrastructures / Matériel spécifique :

5 équipements terrestres : gymnase Jérôme Golmard à Brochon, salle multi-activités à Saulon-la-Chapelle, salle omnisports, gymnase Henri Pouilly et stade Jean Morin à Nuits-Saint-Georges.

2 piscines intercommunales : Nuits-Saint-Georges et Vougeot (fermée depuis 2021 en raison de sa vétusté).

Bureaux à la direction culture et sport au Pôle Culture à l'Ecole de Musique de Nuits-Saint-Georges.



### PRINCIPALES ACTIONS 2022

Refonte des règlements intérieurs de la Salle Omnisports, du Gymnase Henri Pouilly et du Gymnase Jérôme Golmard (votée en conseil communautaire du 15 novembre) ;

Anticipation de la mise hors gel des équipements les plus énergivores suite à l'augmentation du prix du gaz ;

Course d'Orientation Familles du 22 mai (édition du 15/10 annulée pour raisons météo) en partenariat avec le Service Biodiversité ;

Fermeture de la Salle Omnisports à Nuits-Saint-Georges suite aux intempéries du 22 juin : remplacement du parquet, réhabilitation électrique, relogement des associations dans les autres installations intercommunales ;

Poursuite de la réflexion sur la rénovation énergétique de la Salle Omnisports et du Gymnase Jérôme Golmard de Brochon ;

Participation aux groupes de travail sur les circuits de randonnée pédestre et ceux de de VTT ;

Animations d'activités sportives dans les accueils extrascolaires.

## Chiffres clés 2022

Coût approximatif des travaux à la Salle Omnisports : 200 000 € ;

**94 participants** à la CO Familles du 22 mai ;

**2 collèges, 4 écoles primaires et 32 associations** accueillies dans les installations sportives intercommunales ;

**3 animations** menées dans les accueils extrascolaires.

# ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE

## Missions et objectifs

Lutter contre l'illectronisme, l'isolement et pour l'inclusion numérique. Créer du lien autour de l'ordinateur. Création d'un réseau d'entraide aux personnes en difficulté numérique.

## Moyens

**Personnel :** 1 conseillère numérique

**Infrastructures / Matériels spécifiques :**

1 salle informatique à l'Espace France Services à Nuits-Saint-Georges.

## Chiffres clés 2022

**171 ateliers numériques** dispensés sur le territoire d'une durée d'en moyenne 1h30

**180 cours informatiques**

**186 accompagnements** administratifs

**152 dépannages numériques** sur différents appareils.

**30 formations individuelles**

## PRINCIPALES ACTIONS 2022

Accompagnement des usagers au quotidien dans leur autonomie numérique. Le but étant de leur donner confiance en eux et de leur transmettre toutes les astuces nécessaires à la prise en main de leur appareil (smartphone, tablette et tout autre appareil numérique et connecté).

Mise en place d'ateliers numériques, de cours informatiques, de dépannages, de formations individuelles selon les besoins.

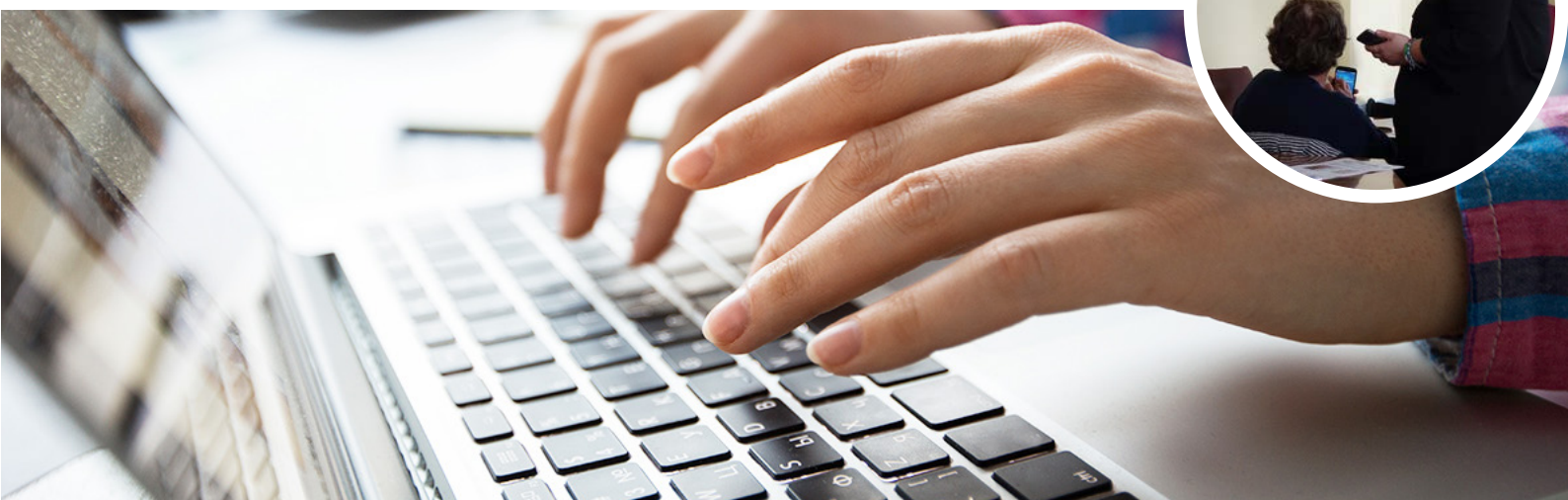
Participation dans l'organisation du Festival des Usages Numériques (FUN) qui s'est déroulé les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2022.

## Dates clés 2022

**3 janvier 2022** - Début du partenariat entre l'Espace Solidarités Côte-d'Or et l'espace numérique (ENCO)

**Février 2022** - Début du partenariat entre la mission locale et l'espace numérique

**8 avril 2022** - Participation de l'espace numérique au salon des seniors 2022 à Dijon en partenariat avec le Conseil Départemental de la Côte d'Or





### Missions et objectifs

Permettre à chaque usager d'accéder aux services publics du quotidien dans un lieu unique pour par exemple réaliser sa demande de carte d'identité/passeport, remplir sa déclaration de revenus sur internet ou encore effectuer une demande de retraite. Qu'ils soient en ville ou à la campagne, les usagers sont accueillis par des personnes formées et disponibles pour effectuer des démarches du quotidien avec l'appui d'un réseau de partenaires (Pôle emploi, DGFIP, Carsat, Caf ect ...) disponibles eux aussi pour une réponse aux besoins des usagers quasi immédiate.

L'autre mission également, conjointement à celle de la conseillère numérique, est d'amener progressivement les usagers vers une autonomie numérique.

### Moyens

**Personnel** : 2 agents France Services + 1 coordinatrice France Services

#### Infrastructures / Matériels spécifiques :

3 ordinateurs en libre-service + deux photocopieurs.



### PRINCIPALES ACTIONS 2022

Quotidiennement, les agents France Services accompagnent les citoyens dans leurs démarches administratives. La présence des partenaires sur place et à distance est un atout et permet d'offrir un bouquet de services aux usagers dans le besoin ou en difficulté numérique.

En 2022 également :

- Mise en place d'un questionnaire de satisfaction
- Création d'un espace affichage offres d'emploi

### Chiffres clés 2022

**680 usagers** accompagnés

**73%** des usagers viennent de Nuits-Saint-Georges

**16 %** des usagers viennent des autres communes du territoire

**7 %** n'ont pas souhaité nous transmettre leur localisation (assistance par téléphone)

**4 %** viennent de la plaine de Saône, de la région Beaunoise et Dijonnaise

**20 minutes** : c'est la durée moyenne d'un rendez-vous à France Services

**52 %** des usagers se présentent sans rendez-vous à France Services

**133 usagers** ont demandé le libre accès au poste informatique

Les partenaires les plus sollicités cette année sont : Pôle emploi, DGFIP, ANTS

soit **52 % des démarches** réalisées au quotidien.

## Missions

Le Service Commun Scolaire assure la gestion de la compétence scolaire, pour le compte des 20 communes adhérentes.

Les missions principales sont la gestion administrative et budgétaire, la gestion de la carte scolaire et dérogations, le transport scolaire, la gestion du personnel rattaché au service (remplacements, recrutements, management), l'entretien technique et ménager des écoles concernées, la gestion des achats en fonctionnement et en investissement, les relations avec les directeurs d'établissements et les représentants de l'Education Nationale, la participation aux conseils d'écoles et l'articulation transversale de la compétence avec l'ensemble des services communautaires et plus particulièrement le service périscolaire et le service technique.

L'ensemble de ces missions est réalisé par le Service Commun Scolaire, pour le compte des communes adhérentes, sur la base d'une convention d'adhésion portant également règlement du service commun.

## Objectifs

Assurer le bon fonctionnement des établissements scolaires, et garantir la sécurité des usagers et professionnels en toutes circonstances.

## Moyens

### Personnel :

1 Chef de Service

11 ATSEM, dont 1 mise à disposition de la Commune de Fixin (non adhérente) jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022, qui intervient également pour le service commun scolaire depuis septembre 2020. A partir de septembre 2022, la mise à disposition a pris fin puisque la classe de GS-CP a été rapatriée sur Brochon. L'ATSEM a donc suivi la classe.

14 Agents d'entretien (dont 1 agent géré par le service commun scolaire mais affecté pour l'entretien de bâtiments administratifs).

## Infrastructures / Matériel spécifique :

Le service commun gère 6 groupes scolaires répartis comme suit pour l'année scolaire 2021/2022 :

### - RPI de Morey-Saint-Denis / Chambolle-Musigny : 70 élèves

- 1 classe de maternelle, 22 élèves
- 2 classes d'élémentaire, 48 élèves

### - Groupe Scolaire Gaston Roupnel à Gevrey-Chambertin : 263 élèves

- 4 classes de maternelle, élèves, 97 élèves
- 8 classes d'élémentaire dont 1 classe d'ULIS (12 élèves), 166 élèves

### - RPI de Brochon / Fixin : 48 élèves à Brochon (\*)

- 1 classe de maternelle, 22 élèves
- 1 classe d'élémentaire, 26 élèves

### - Groupe Scolaire Louis Combes à Couchey : 109 élèves

- 2 classes de maternelle, 40 élèves
- 3 classes d'élémentaire, 69 élèves

### - RPI de Chamboeuf : 80 élèves

- 1 classe de maternelle, 26 élèves
- 3 classes d'élémentaire, 54 élèves

### - Pôle Scolaire du Val de Vergy à l'Etang-Vergy : 136 élèves

- 2 classes de maternelle, 48 élèves
- 4 classes d'élémentaire, 88 élèves

(\*) Le RPI de Brochon / Fixin comprend également l'école de Fixin non adhérente au service commun, qui dispose de deux classes d'élémentaires pour 47 élèves, ce qui porte l'effectif total du RPI à 95 élèves.

1 local de stockage de produits d'entretien au Pôle administratif de Gevrey-Chambertin.

Fréquentation : Sur le territoire du service commun scolaire 32 classes pour un total de 706 élèves sur l'année 2021/2022.

## PRINCIPALES ACTIONS 2022 ET ÉVOLUTION DU SERVICE

- Gestion courante de l'ensemble du service en lien avec les élus membres du Bureau scolaire et de la Commission.
- Changement des fontaines à eau à l'école maternelle de Morey-Saint-Denis et de L'Etang-Vergy pour un montant total de 6419.52€.
- Changement du lave-linge du site de Morey-Saint-Denis pour un montant de 707€.
- Réfection de la toiture de l'école de Brochon et changement des 2 portes d'entrée du bâtiment avec délégation de maîtrise d'ouvrage pour un montant total de 60 030.19€. Travaux subventionnés par la DETR à hauteur de 20 011€ et par le CD21 à hauteur de 15 007.55€.
- Réfection du sol du bureau de direction au groupe scolaire Louis Combes à Couchey pour un montant de 912€.
- Travaux d'entretien de la toiture de l'école maternelle de Couchey pour un montant de 1496.88€.
- Finalisation du déploiement des équipements informatiques sur les sites dans le cadre des conventions passées avec l'éducation nationale pour les projets écoles numériques innovantes et ruralité (ENIR).

### 2022 a été le 4e exercice complet du budget annexe du service commun scolaire et le dernier.

Lors du Conseil communautaire du 15 novembre, les délégués communautaires ont officiellement acté la dissolution du service au 31 décembre 2022. Au cours des derniers mois, les services de l'Etat représentés par le Préfet et le Directeur Régional des Finances Publiques, avaient mis en exergue les difficultés de fonctionnement (gestion des biens, des emprunts et des investissements) et en particulier la lourdeur des procédures de délégation de maîtrise d'ouvrage pour toutes les dépenses d'investissements au-delà de 500€. Dans un courrier adressé en février au Président de la Communauté de communes, ils avaient ainsi suggéré de ne pas maintenir le Service Commun Scolaire et d'envisager la création d'un ou plusieurs SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire). Finalement, deux procédures de création de SIVOS ont été lancées pour les sites des Hautes Côtes et la gestion de la compétence en direct par les mairies concernera les 5 communes de la Côte.

## Chiffres clés 2022

### Budget de fonctionnement et investissement : extraits du compte administratif 2022

| LIBELLE                       | FONCTIONNEMENT      |                      | INVESTISSEMENT      |                      |
|-------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
|                               | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats antérieurs reportés |                     | <b>181 838.85 €</b>  | <b>166 244.97 €</b> |                      |
| Opération de l'exercice       | 1 155 227.22 €      | 1 220 409.23 €       | 269 539.56 €        | 401 148.75 €         |
| <b>TOTAUX</b>                 | 1 155 227.22 €      | 1 402 248.08 €       | 435 784.53 €        | 401 148.75 €         |
| <b>Résultat de l'exercice</b> |                     | <b>65 182.01 €</b>   |                     | <b>131 609.19 €</b>  |
| <b>Résultat de clôture</b>    |                     | <b>247 020.86 €</b>  | <b>34 635.78 €</b>  |                      |

# LES SERVICES PROPOSÉS AUX COMMUNES SOUS LA FORME DE SERVICES COMMUNS

## Secrétariat de mairie

Le service commun secrétariat de mairie met à disposition des 14 communes adhérentes 7 agents communautaires qui assurent l'accueil et le secrétariat des mairies.

Budget 2022 financé par les communes adhérentes : 340 093 €

## LES AUTRES MISES À DISPOSITION

### Avec le syndicat mixte du Schéma de cohérence territorial (SCOT) des Agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin

En 2022, la Communauté de communes met à disposition du syndicat mixte du SCOT 2 agents pour une partie de leur temps de travail.

### Avec les communes de Chaux et Magny-lès-Villers

La Communauté de communes met un agent des services techniques communautaires à disposition de ces deux communes pour l'entretien de leurs espaces municipaux.

### Avec les associations foncières

La Communauté de communes met ses services à disposition de 12 associations foncières (AFR) du territoire pour la gestion comptable et administrative.

Les frais inhérents à cette mise à disposition sont remboursés par les AFR.



# ANNEXES

# RÉPERTOIRES CHRONOLOGIQUES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DU BUREAU EXÉCUTIF

## Délibérations des bureaux communautaires 2022

### Bureau communautaire - Séance du 18 janvier 2022 :

- B/22/01 - Objet : Assainissement – Modification du marché canalisation (lot n°1) pour travaux complémentaires de faible montant à Détain-et-Bruant.
- B/22/02 – Objet : Assainissement – Demande d'autorisation de défrichement en lien avec les travaux de reconstruction de la station d'épuration de Saulon-la-Chapelle et achat du terrain concerné.
- B/22/03 – Objet : Adhésion à un groupement de commande en vue de la mutualisation de formation « référent de sites de compostage » et « guides composteurs ».
- B/22/04 - Objet : Création d'une école de musique intercommunale à Nuits-Saint-Georges – Modifications n° 1 des marchés de travaux.
- B/22/05 - Objet : Rénovation du cinéma nuiton à Nuits-Saint-Georges – Modifications n° 1 et n° 2 des marchés de travaux.
- B/22/06 - Objet : Autorisation de signature d'un acte de vente dans le cadre de la ZAE les Terres d'Or III à Gevrey-Chambertin.
- B/22/07 - Objet : Participation à l'achat d'une parcelle réservoir de biodiversité à Détain-et-Bruant.
- B/22/08 - Objet : Animation 2022 et 2023 des sites Natura 2000 de la Côte dijonnaise et de la forêt de Cîteaux.
- B/22/09 - Objet : Attribution du marché de services de maintenance et accompagnement dans le Webmastering des sites internet et intranet de la Communauté de communes.
- B/22/10 - Objet : Demande de subventions pour la réhabilitation de l'école de Brochon.
- B/22/11 - Objet : Signature de conventions avec les associations utilisatrices des locaux du bâtiment Arc-en-Ciel à Gevrey-Chambertin.
- B/22/12 - Objet : Signature de l'avenant à la convention de partenariat avec la MSA dans le cadre du soutien au centre social.
- B/22/13 - Objet : Reversement de la participation de la commune de Vougeot aux fluides du complexe sportif pour les années 2019/2020.
- B/22/14 - Objet : Restitution du logement du gardien de la salle Omnisports communautaire de Nuits- Saint-Georges à la commune.

### Bureau communautaire - Séance du 15 février 2022 :

- B/22/15 - Objet : Assainissement – Modification du marché canalisation (lot n°2) pour travaux complémentaires de faible montant à Détain-et-Bruant.
- B/22/16 – Objet : Assainissement – Rémunération définitive du maître d'œuvre des travaux de reconstruction de la station d'épuration sur la commune de Saulon-la-Chapelle.
- B/22/17 - Objet : Fonds d'aide à l'investissement des communes 2021.
- B/22/18 - Objet : Site de Saule Guillaume – Transfert et prolongation d'une convention d'occupation précaire.
- B/22/19 - Objet : Site de Saule Guillaume – Avenant au bail emphytéotique consenti à la SARL L'IMPEC'CABLE.
- B/22/20 - Objet : Convention 2022 avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 21 (CDRP 21) pour le balisage et l'entretien de sentiers de randonnée de la Communauté de communes.
- B/22/21 - Objet : Règlement définissant les conditions générales d'utilisation (CGU) du guichet numérique des autorisations d'urbanisme dans le cadre du service commun « ADS ».
- B/22/22 - Objet : Convention temporaire d'occupation du domaine public à titre précaire – Complexe sportif de Vougeot.
- B/22/23 - Objet : Demandes de subventions pour la réfection partielle de la toiture du restaurant scolaire de l'Etang-Vergy.
- B/22/24 - Objet : Modification n° 1 au marché de fournitures scolaires 2021.
- B/22/25 - : Objet : Convention avec le Département de la Côte d'Or relative au fonctionnement des espaces dédiés au numérique de son territoire.
- B/22/26 - Objet : Convention avec le SDIS relative à la mise à disposition d'agents dans le cadre des missions de secours.

### Bureau communautaire - Séance du 22 mars 2022 :

- B/22/27 – Objet : Marché alloti pour l'évacuation et le traitement des boues de la station d'épuration de Brochon, le transport de boues de celle de Flagey-Echezeaux ainsi que pour le broyage de déchets verts et certaines prestations ponctuelles sur la plateforme de compostage dans l'enceinte de la station d'épuration de Quincey.
- B/22/28 – Objet : Remise en état après travaux de parcelles traversées par les canalisations d'eau et d'assainissement sur la commune de Chevannes.
- B/22/29 – Objet : Site de Saule Guillaume - Conventions d'occupation précaire.
- B/22/30 - Objet : Convention avec les communes de Brochon, Chamboeuf, Chambolle-Musigny, Corcelles-les-Cîteaux, Corgoloin, Couchey, Gevrey-Chambertin, Morey-Saint-Denis, Noiron-sous-Gevrey, Saulon-la-Chapelle et Saulon-la-Rue pour la mise à disposition de leurs agents.
- B/22/31 – Objet : Renouvellement annuel de la convention avec la CCI pour la mise en œuvre de la compétence « politique du commerce local ».
- B/22/32 – Objet : Autorisation de signature de promesses de vente - Ecoparc d'activité du Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges.
- B/22/33 – Objet : Marchés de travaux rénovation du cinéma Le Nuiton et création école de musique à Nuits-Saint-Georges – Non application des pénalités de retard avant réception.
- B/22/34 – Objet : Feuille de route Développement des énergies renouvelables.

B/22/35 – Objet : Réserve Naturelle Combe Lavaux – Jean Roland – Demande de subvention Réserve Naturelle pour 2022.

B/22/36 - Objet : Modification de la convention de mise à disposition des services de la Communauté de communes au Syndicat mixte du SCOT des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin.

**Bureau communautaire - Séance du 26 avril 2022 :**

B/22/37 – Objet : Cession d'un véhicule en VEI à la compagnie d'assurance.

B/22/38 – Objet : Cession d'un terrain jouxtant la station d'épuration à Détain-et-Bruant.

B/22/39 – Objet : Ecoparc d'activités du Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges – Approbation de la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Nuits-Saint-Georges.

B/22/40 – Objet : Signature de la convention d'occupation pour le pôle administratif entre la Ville de Gevrey-Chambertin et la Communauté de communes.

B/22/41 - Objet : Modification n° 1 de transfert de marché – Maîtrise d'œuvre de l'Ecole de Musique Intercommunale à Nuits-Saint-Georges.

B/22/42 - Objet : Renouvellement pour 12 mois de deux conventions d'occupation précaire - Site de Saule Guillaume.

B/22/43 - Objet : Signature de la convention de répartition des frais relative à la chaudière mutualisée du périscolaire de Corgoloin.

B/22/44 – Objet : Services techniques – Cession d'un véhicule IVECO et d'une remorque.

**Bureau communautaire - Séance du 17 mai 2022 :**

B/22/45 – Objet : Convention d'occupation du domaine public pour le château d'eau sis au lieudit « La Pièce de la Croix » à Féney – Avenant n°1 au contrat du 5 mars 2019.

B/22/46 – Objet : Espace Naturel Sensible (ENS) du Bois de Montfée – Mise en œuvre 2022 du plan de gestion.

B/22/47 – Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental de la Côte-d'Or pour le projet SILENE 2022.

B/22/48 – Objet : Création de locaux commerciaux pour l'enseigne Comptoir de campagne.

B/22/49 – Objet : Travaux d'aménagement de l'écoparc du Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges – Modification n° 1 du marché lot n° 1 Voiries – Terrassements – Maçonnerie.

B/22/50 – Objet : Modification de la délibération B/22/32 du 22 mars 2022 - Vente des lots de l'écoparc du Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges.

B/22/51 – Objet : Fonds Spécial Lecture du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

B/22/52 – Objet : Travaux d'aménagement et acquisitions de matériel informatique pour l'Espace Numérique à l'Espace France Services à Nuits-Saint-Georges – Demande de subvention au Conseil Départemental de la Côte d'Or.

**Bureau communautaire - Séance du 24 mai 2022 :**

B/22/53 – Objet : Subventions aux personnes de droit privé et organismes de droit public du domaine culturel année 2022.

**Bureau communautaire - Séance du 14 juin 2022 :**

B/22/54 – Objet : Modification du marché réhabilitation du réseau eaux usées et renouvellement du réseau d'alimentation eau potable à Morey-Saint-Denis, rue Ribordot - Lot n° 1.

B/22/55 – Objet : Gestion des déchets – Adhésion à un groupement de commandes en vue de la mutualisation de la réception du broyage et du renvoi vers une unité de valorisation énergétique (UVE) de Dijon Métropole des encombrants et des déchets non recyclables incinérables de déchèteries.

B/22/56 – Objet : Cession d'un véhicule Peugeot Expert Combi 9 places.

B/22/57 – Objet : Convention avec le Conseil Départemental pour le prêt de matériel d'animation Petite Enfance pour les médiathèques.

B/22/58 – Objet : Budget Eau Régie – Admission en non-valeur des créances eau potable.

B/22/59 – Objet : Budget Déchets – Admission en non-valeur des créances d'ordures ménagères.

B/22/60 – Objet : Budget Principal – Admission en non-valeur diverses créances.

B/22/61 – Objet : Clôture de la régie d'avance et de recettes « Pôle animations globales » à Gevrey-Chambertin.

B/22/62 – Objet : Reversement de la participation de la commune de Vougeot aux fluides du complexe sportif pour les années 2019/2020 - Annule et remplace délibération B/22/13 du 18.01.2022.

**Bureau communautaire - Séance du 12 juillet 2022 :**

B/22/63 - Objet : AEP et Assainissement – Travaux de restructuration des réseaux AEP et Assainissement à Nuits-Saint-Georges – Modification n° 3 à la convention de groupement de commandes.

B/22/64 – Objet : Eau potable – Cession d'un véhicule Renault Kangoo.

B/22/65 - Objet : Travaux de curage à la lagune de Boncourt-le-Bois.

B/22/66 - Objet : Vente de terrain Ecoparc d'activité Le Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges – Modification de la délibération B/22/32 du 22 mars 2022.

B/22/67 – Objet : Autorisation de signature d'une promesse de vente à l'euro symbolique sous conditions suspensives à ORVITIS d'un terrain sis à Noiron-sous-Gevrey.

B/22/68 – Objet : Appel à projets Ateliers Jeunes 2022.

B/22/69 – Objet : Versement du prix du jury de la compétition professionnelle du festival « Voir un Petit Court ».  
B/22/70 - Objet : Sollicitation d'une aide financière au Conseil Départemental de la Côte-d'Or pour le festival « Voir un Petit Court ».  
B/22/71 – Objet : Règlements intérieurs d'utilisation de la salle omnisports et la salle Henri Pouilly sises à Nuits-Saint-Georges et le gymnase Jérôme Golmard à Brochon.  
B/22/72 – Objet : Convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de la fibre optique au Pôle médical de Saulon-la-Chapelle.  
B/22/73 – Objet : Délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réfection de la toiture et des portes extérieures de l'école de Brochon.  
B/22/74 - Objet : Harmonisation du régime indemnitaire applicable aux salariés de droit privé rattachés à la convention collective nationale des activités du déchet du 11 mai 2000 et à la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000.

#### Bureau communautaire - Séance du 30 août 2022 :

B/22/75 - Objet : Autorisation de signature de la convention de participation à l'Inter CLE Vouge / Ouche.  
B/22/76 - Objet : Autorisation de signature de la convention de rejet des eaux usées dans le réseau public de la société CONSTELLIUM EXTRUSIONS France à Nuits-Saint-Georges.  
B/22/77 - Objet : Dépôt des pièces du lotissement Coparc du Pré Saint Denis au service de la publicité foncière.  
B/22/78 - Objet : Avenant n°1 à la convention de partenariat relative à la gestion de la Halle Chambertin avec l'Office de Tourisme.  
B/22/79 - Objet : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel avec l'Office de Tourisme.  
B/22/80 - Objet : Marché transports scolaires 2022/2023.  
B/22/81 - Objet : Budget Principal – Admission en non-valeur des créances restaurant scolaire/périscolaires.  
B/22/82 - Objet : Autorisation signature de l'avenant n°3 à la convention d'occupation des équipements non transférés nécessaires à l'exercice des compétences transférées à la Communauté de communes / Ville de Nuits-Saint-Georges.  
B/22/83 - Objet : Autorisation signature de la convention de répartition des frais de fonctionnement du logiciel de gestion comptable et de ressources humaines entre la ville de Nuits-Saint-Georges et la Communauté de communes.  
B/22/84 - Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux périscolaires et de restauration scolaire du SIVOS de Noiron-sous-Gevrey à la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

#### Bureau communautaire - Séance du 11 octobre 2022 :

B/22/85 - Objet : Renouvellement du positionnement de la Communauté de communes en tant que structure animatrice du site Natura 2000 Forêt de Cîteaux et environs.  
B/22/86 - Objet : Convention de mise à disposition de service avec la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud.  
B/22/87 - Objet : Coparc Le Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges – Autorisation de signature des actes de vente.  
B/22/88 - Objet : Lancement de l'élaboration de l'inventaire des zones d'activités économiques conformément à la loi « Climat et résilience ».  
B/22/89 - Objet : ZAE Terres d'Or III à Gevrey-Chambertin – Attribution des marchés de travaux de viabilisation.  
B/22/90 - Objet : Fonds d'aide à l'investissement des communes – Prolongation de délai accordé à la commune de Ternant.  
B/22/91 - Objet : Fonds d'aide à l'investissement des communes exercice 2020 - Demande de report sur une autre opération présentée par la commune d'Urcy.  
B/22/92 - Objet : Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux périscolaires et de restauration scolaire du SIVOS de Noiron-sous-Gevrey à la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.  
B/22/93 - Objet : Signature d'une convention de partenariat avec l'Harmonie de Gevrey-Chambertin.  
B/22/94 - Objet : Travaux de parquet et d'électricité salle Omnisport à Nuits-Saint-Georges – Attribution des marchés de travaux.  
B/22/95 - Objet : Budget Déchets – Admission en non-valeur des créances d'ordures ménagères.  
B/22/96 - Objet : Budget Assainissement régie – Admission en non-valeur des créances d'assainissement.  
B/22/97 - Objet : Remplacement de la chaudière du bâtiment 2000 du SIVOS de Noiron-sous-Gevrey – Participation à hauteur de 50 %.  
B/22/98 - Objet : Restitution de la caution du local médical à Saulon-la-Chapelle – Docteur CHEVALDONNE.  
B/22/99 - Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie – Budget Déchets.

#### Bureau communautaire - Séance du 08 novembre 2022 :

B/22/100 - Objet : Marché de vidange des fosses toutes eaux, fosses septiques, bacs à graisse, micro-station, curage et nettoyage des ouvrages connexes accessibles  
B/22/101 - Objet : Pôle Rénovation Conseil – Autorisation de signature des conventions de caisses d'avance avec SOLIHA et PROCIVIS.  
B/22/102 - Objet : Réserve Naturelle Comte Lavaux – Jean Roland – Demande de subvention Réserve Naturelle pour 2023.  
B/22/103 - Objet : Coparc d'activités le Pré Saint Denis à Nuits-Saint-Georges – Autorisation de vente de lots.  
B/22/104 - Objet : ZAE la petite champagne II - Signature de convention de servitude et de passage.  
B/22/105 - Objet : Droit de reprise du fonds régional d'avances remboursables « Consolidation de la trésorerie des TPE » (FARCT).  
B/22/106 - Objet : Fonds d'aide à l'investissement des communes exercice 2021 – Demande de report sur le premier semestre 2023 présentée par la commune de Broindon.  
B/22/107 - Objet : Subvention à la MJC-Maison pour tous dans le cadre des cinémas de plein air.  
B/22/108 - Objet : Signature des conventions de mise à disposition des équipements sportifs communautaires au Collège La champagne de Brochon.  
B/22/109 - Objet : Modification de la convention liée à la compétence « Conseil en Economie Partagé » (CEP) avec le SICECO.



## **Bureau communautaire - Séance du 06 décembre 2022 :**

- B/22/110 - Objet : Autorisation de signature de la convention de participation à l'inter CLE Ouche-Vouge 2023.
- B/22/111 - Objet : Déchets – Fonds de concours pour travaux de la route d'accès à la déchèterie de Flagey-Echezeaux.
- B/22/112 - Objet : Autorisation de signature d'un avenant de prolongation du contrat CAP 100% Côte-d'Or.
- B/22/113 - Objet : Travaux salle omnisports à Nuits-Saint-Georges – Modification n°1 au lot n°1 du marché de travaux attribué à MG PARQUETS.
- B/22/114 - Objet : Sollicitation d'une aide financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour le festival Voir un Petit Court.
- B/22/115 - Objet : Mise en place du service de « suivi du management de l'énergie (SME) » avec le SICECO.
- B/22/116 – Objet : Délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'étude de pré-programmation pour le projet de construction d'un pôle scolaire/périscolaire sur le regroupement de Barges/Saulon-la-Chapelle.
- B/22/117 – Objet : Direction financière – Convention de mise à disposition de service avec l'AFR d'Argilly.
- B/22/118 - Objet : Budget Déchets – Admission en non-valeur des créances d'ordures ménagères.
- B/22/119 - Objet : Budget Eau Régie – Admission en non-valeur des créances d'eau potable.

## Délibérations des conseils communautaires 2022

### Conseil communautaire - Séance du 1<sup>er</sup> mars 2022 :

- C/22/01 – Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2022.
- C/22/02 – Objet : Conditions de constitution de la commission de délégation de service public pour la gestion du service public d'eau potable.
- C/22/03 – Objet : Eau potable – Principe de recours à la Délégation de Service Public.
- C/22/04 – Objet : Adoption du pacte de gouvernance.
- C/22/05 – Objet : Election d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme.
- C/22/06 – Objet : Avis du Conseil communautaire sur le compte administratif 2021 et le budget primitif 2022 de l'EPIC-Office de Tourisme.
- C/22/07 – Objet : Présentation des indemnités des élus – Année 2021.
- C/22/08 – Objet : Débat sur la protection sociale complémentaire.
- C/22/09 – Objet : Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes – Direction des Ressources Humaines.
- C/22/10 – Objet : Recrutement d'un contrat CAE dans le cadre du Parcours Emploi Compétence – Direction des Ressources Humaines.
- C/22/11 – Objet : Modification d'un emploi permanent à temps complet au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe en un emploi permanent à temps complet au grade d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié – Service des Sports.

### Conseil communautaire - Séance du 29 mars 2022 :

- C/22/12 – Objet : Budget Principal - Compte de gestion 2021.
- C/22/13 – Objet : Budget Principal - Compte administratif 2021 et affectation du résultat.
- C/22/14 – Objet : Budget service commun scolaire - Compte de gestion 2021.
- C/22/15 – Objet : Budget service commun scolaire - Compte administratif 2021 et affectation du résultat.
- C/22/16 – Objet : Budget Eau Régie - Compte de gestion 2021.
- C/22/17 – Objet : Budget Eau Régie - Compte administratif 2021 et affectation du résultat.
- C/22/18 – Objet : Budget Eau DSP - Compte de gestion 2021.
- C/22/19 – Objet : Budget Eau DSP - Compte administratif 2021 et affectation du résultat.
- C/22/20 – Objet : Budget Assainissement Régie Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges - Compte de gestion 2021.
- C/22/21 – Objet : Budget Assainissement Régie Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges - Compte administratif 2021 et affectation du résultat.
- C/22/22 – Objet : Budget Assainissement DSP Sud Dijonnais - Compte de gestion 2021.
- C/22/23 – Objet : Budget Assainissement DSP Sud Dijonnais - Compte administratif 2021 et affectation du résultat.
- C/22/24 – Objet : Budget Déchets - Compte de gestion 2021.
- C/22/25 – Objet : Budget Déchets - Compte administratif 2021 et affectation du résultat.
- C/22/26 – Objet : Budget ZAE de Gevrey-Chambertin « Les Terres d'Or » - Compte de gestion 2021.
- C/22/27 – Objet : Budget ZAE de Gevrey-Chambertin « Les Terres d'Or » - Compte administratif 2021 et affectation du résultat.
- C/22/28 – Objet : Budget ZAE de Nuits-Saint-Georges « Le Pré Saint Denis » - Compte de gestion 2021.
- C/22/29 – Objet : Budget ZAE de Nuits-Saint-Georges « Le Pré Saint Denis » - Compte administratif 2021 et affectation du résultat.
- C/22/30 – Objet : Budget ZAE de Gilly-les-Cîteaux « La petite Champagne » - Compte de gestion 2021.
- C/22/31 – Objet : Budget ZAE de Gilly-les-Cîteaux « La petite Champagne » - Compte administratif 2021 et affectation du résultat.
- C/22/32 – Objet : Budget ZAE de Gilly-les-Cîteaux II « La petite Champagne » - Compte de gestion 2021.
- C/22/33 – Objet : Budget ZAE de Gilly-les-Cîteaux II « La petite Champagne » - Compte administratif 2021 et affectation du résultat.
- C/22/34 – Objet : Budget ZAE de Morey-Saint-Denis « Aux quatre pieds de poiriers » - Compte de gestion 2021.
- C/22/35 – Objet : Budget ZAE de Morey-Saint-Denis « Aux quatre pieds de poiriers » - Compte administratif 2021 et affectation du résultat.
- C/22/36 – Objet : Budget ZAE de Noiron-Sous-Gevrey « Lotissement du commerce » - Compte de gestion 2021.
- C/22/37 – Objet : Budget ZAE de Noiron-Sous-Gevrey « Lotissement du commerce » - Compte administratif 2021 et affectation du résultat.
- C/22/38 – Objet : Budget Energie Chamboeuf - Compte de gestion 2021.
- C/22/39 – Objet : Budget Energie Chamboeuf - Compte administratif 2021 et affectation du résultat.
- C/22/40 – Objet : Budget Transport - Compte de gestion 2021.
- C/22/41 – Objet : Budget Transport - Compte administratif 2021 et affectation du résultat.
- C/22/42 – Objet : Budget Assainissement Régie Gevrey-Nuits – Réalisation d'un prêt relais dans l'attente du versement des subventions Agence de l'Eau.
- C/22/43 – Objet : Election de la commission de Délégation de Service Public pour la gestion du service public d'eau potable.

### Conseil communautaire - Séance du 12 avril 2022 :

- C/22/44 – Objet : Subventions aux personnes de droit privé et organismes des droits publics année 2022.
- C/22/45 – Objet : Taxe GEMAPI – Fixation du produit attendu pour l'exercice 2022.
- C/22/46 – Objet : Fixation des attributions de compensation de taxe professionnelle provisoires – Année 2022.
- C/22/47 – Objet : Service commun Secrétariat de mairie – Vote du forfait prévisionnel 2022.
- C/22/48 – Objet : Direction technique – Vote des tarifs d'activités 2022.

- C/22/49 – Objet : Budget primitif service commun scolaire – Exercice 2022.  
 C/22/50 – Objet : Budget scolaire – Subventions aux coopératives scolaires année 2022.  
 C/22/51 – Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2022.  
 C/22/52 – Objet : Budget primitif Principal – Exercice 2022.  
 C/22/53 – Objet : Budget primitif Eau Régie – Exercice 2022.  
 C/22/54 – Objet : Budget primitif Eau DSP – Exercice 2022.  
 C/22/55 – Objet : Budget primitif Assainissement Régie Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges – Exercice 2022.  
 C/22/56 – Objet : Budget primitif Assainissement DSP Sud Dijonnais – Exercice 2022.  
 C/22/57 – Objet : Budget primitif Déchets CC Gevrey-Chambertin Nuits-Saint-Georges – Exercice 2022.  
 C/22/58 – Objet : Budget primitif ZAE Gevrey-Chambertin « Les Terres d'Or » – Exercice 2022.  
 C/22/59 – Objet : Budget primitif ZAE Nuits-Saint-Georges « Le Pré Saint Denis » – Exercice 2022.  
 C/22/60 – Objet : Budget primitif ZAE Gilly-les-Citeaux I « La Petite Champagne » – Exercice 2022.  
 C/22/61 – Objet : Budget primitif ZAE Gilly-les-Citeaux II « La Petite Champagne » – Exercice 2022.  
 C/22/62 – Objet : Budget primitif ZAE Morey-Saint-Denis « Aux quatre pieds de poiriers » – Exercice 2022.  
 C/22/63 – Objet : Budget primitif Energie Chamboeuf – Exercice 2022.  
 C/22/64 – Objet : Budget primitif Transport – Exercice 2022.  
 C/22/65 – Objet : Reprise et constitution d'une provision comptable pour créances douteuses – Année 2022.  
 C/22/66 – Objet : Tarification pour les participations à l'hectolitre vinifié aux frais de fonctionnement 2021 des stations d'épurations de Flagey-Echezeaux et Meuilley.  
 C/22/67 – Objet : Modification du délai de raccordement et évolution tarifaire de la participation au fonctionnement de l'assainissement collectif (PFAC).  
 C/22/68 – Objet : Tarification compétence Petite Enfance et Enfance Jeunesse.  
 C/22/69 – Objet : Réactualisation du règlement de fonctionnement des accueils péri et extrascolaires.  
 C/22/70 – Objet : Tarifs de l'école de musique.  
 C/22/71 – Objet : Modification temps de travail - Direction Enfance-Jeunesse  
 C/22/72 – Objet : Tableau des emplois.  
 C/22/73 – Objet : Suppression et création d'emploi pour le service commun secrétariat de mairies.  
 C/22/74 – Objet : Recrutement d'un contrat CAE dans le cadre du parcours emploi compétences – Direction de l'action culturelle et sportive.

#### Conseil communautaire - Séance du 28 juin 2022 :

- C/22/75 – Objet : Modification des listes des commissions communautaires thématiques.  
 C/22/76 – Objet : Adoption de la charte d'engagement pour la stratégie départementale de l'eau.  
 C/22/77 – Objet : Modalités de gestion des activités du service déchets.  
 C/22/78 – Objet : Adoption des tarifs de la taxe de séjour au 1er janvier 2023.  
 C/22/79 – Objet : Réactualisation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant gérés en régie.  
 C/22/80 – Objet : Règlement de fonctionnement du dispositif d'accompagnement à la scolarité (CLAS).  
 C/22/81 – Objet : Tarification compétence Petite Enfance – Annule et remplace délibération C/22/68 du 12 avril 2022.  
 C/22/82 – Objet : Tarification compétence Enfance Jeunesse – Annule et remplace délibération C/22/68 du 12 avril 2022.  
 C/22/83 – Objet : Tarification compétence CLAS – Annule et remplace délibération C/22/68 du 12 avril 2022.  
 C/22/84 – Objet : Marché de fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants périscolaires, extra-scolaires et les structures multi-accueils de la petite enfance.  
 C/22/85 – Objet : Avenant n°4 à la convention portant règlement du Service Commun Scolaire.  
 C/22/86 – Objet : Modification de transfert n° 1 au marché d'infrastructure de téléphonie fixe sur IP – Modification du titulaire.  
 C/22/87 – Objet : Modification de transfert n° 1 au lot n°1 du marché de services d'infogérance, projets et fournitures informatiques – Modification du titulaire.  
 C/22/88 – Objet : Transformation d'un emploi permanent, à temps complet, au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe en un emploi permanent, à temps complet, au grade d'agent de maîtrise – Promotion interne 2022.  
 C/22/89 – Objet : Transformation de trois emplois permanents, à temps complet, au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe en trois emplois permanents, à temps complet, au grade d'agent de maîtrise – Promotion interne 2022.  
 C/22/90 – Objet : Transformation de quatre emplois permanents, à temps complet, au grade d'ATSEM principal de 1ère classe en quatre emplois permanents, à temps complet, au grade d'agent de maîtrise – Promotion interne 2022.  
 C/22/91 – Objet : Transformation d'un emploi permanent, à temps complet, au grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe en un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe – Direction de l'action culturelle et sportive.  
 C/22/92 – Objet : Transformation d'un emploi permanent à temps complet au grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe en un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe – Direction de l'action culturelle et sportive.  
 C/22/93 – Objet : Création du Comité Social Territorial local et de sa formation spécialisée.  
 C/22/94 – Objet : Modalité de répartition entre le budget Principal et les budgets annexes des frais d'administration générale de la Communauté de communes.  
 C/22/95 – Objet : Budget Eau Régie – Décision Modificative n° 1/2022.  
 C/22/96 – Objet : Budget Assainissement Gevrey-Nuits Régie – Décision Modificative n° 1/2022.

C/22/97 – Objet : Budget Déchets – Décision Modificative n° 1/2022.  
C/22/98 – Objet : Budget ZAE Nuits-Saint-Georges – Décision Modificative n° 1/2022.  
C/22/98/BIS – Objet : Budget ZAE Nuits-Saint-Georges – Décision Modificative n° 1/2022 – Annule et remplacement délibération C/22/98 du 28 juin 2022 ayant le même objet.  
C/22/99 – Objet : Budget ZAE Gilly-les-Cîteaux I – Décision Modificative n° 1/2022.  
C/22/100 – Objet : Budget Transport – Décision Modificative n° 1/2022.  
C/22/101 – Objet : Budget Principal – Décision Modificative n° 1/2022.

#### Conseil communautaire - Séance du 04 octobre 2022 :

C/22/102 – Objet : Renouvellement de la Délégation de Service Public eau potable pour 31 communes du territoire.  
C/22/103 – Objet : Adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.  
C/22/104 – Objet : Avis sur le Schéma de Cohérence Territoriale des Agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin.  
C/22/105 – Objet : Tarifs de l'école de musique. Annule et remplace délibération C/22/70 du 12/04/2022.  
C/22/106 – Objet : Demande de financement pour l'installation d'un panneau d'affichage sportif à la salle multiactivités de Saulon-la-Chapelle.  
C/22/107 – Objet : Demande de subventions pour la réfection de la toiture et des portes de l'école de Brochon.  
C/22/108 – Objet : Transformation de deux emplois permanents, à temps complet, au grade d'adjoint d'animation en deux emplois permanents, à temps complet, au grade d'adjoint administratif – Direction Enfance Jeunesse.  
C/22/109 - Objet : Modification temps de travail – Direction Enfance-Jeunesse (poste RH 310).  
C/22/110 - Objet : Budget Eau Régie – Régularisation de l'état de la dette.  
C/22/111 - Objet : Budget Assainissement Régie – Régularisation de l'état de la dette.  
C/22/112 - Objet : Répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) entre la Communauté de communes et ses communes membres – Année 2022.  
C/22/113 - Objet : Fixation du montant définitif des attributions de compensation de taxe professionnelle année 2022.  
C/22/114 - Objet : Budget Zone d'activité économique de Gilly-les-Cîteaux II – Décision modificative n° 1/2022.  
C/22/115 - Objet : Budget Zone d'activité économique de Nuits-Saint-Georges – Décision modificative n° 2/2022.  
C/22/116 - Objet : Budget Zone d'activité économique de Gevrey-Chambertin – Décision modificative n° 1/2022.  
C/22/117 - Objet : Budget Zone d'activité économique de Morey-Saint-Denis – Décision modificative n° 1/2022.  
C/22/118 - Objet : Budget Service Commun Scolaire – Décision modificative n° 1/2022.  
C/22/119 - Objet : Budget Déchets – Décision modificative n° 2/2022.  
C/22/120 - Objet : Budget Eau Régie – Décision modificative n° 2/2022.  
C/22/121 - Objet : Budget Eau DSP – Décision modificative n° 1/2022.  
C/22/122 - Objet : Budget Assainissement Régie – Décision modificative n° 2/2022.  
C/22/123 - Objet : Budget Energie Chamboeuf – Décision modificative n° 1/2022.  
C/22/124 - Objet : Budget Principal – Décision modificative n° 2/2022.  
C/22/125 - Objet : Rapport d'activités 2021 de la Communauté de communes.

#### Conseil communautaire - Séance du 15 novembre 2022 :

C/22/126 - Objet : Accord cadre pour un marché de prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés – Désignation des attributaires.  
C/22/127 - Objet : Dissolution du Service Commun Scolaire au 31 décembre 2022.  
C/22/128 - Objet : Modification des règlements intérieurs des installations sportives.  
C/22/129 - Objet : Modification du tableau des emplois - Avancements de grade 2022.  
C/22/130 - Objet : Modification temps de travail, suppressions et créations d'emplois – Direction de l'action culturelle et sportive - Ecole de musique.  
C/22/131 - Objet : Budget Zone d'Activité Economique de Gilly-les-Cîteaux I – Décision modificative n° 2/2022.  
C/22/132 - Objet : Budget Déchets – Décision modificative n° 3/2022.  
C/22/133 - Objet : Budget Assainissement Régie - Décision modificative n° 3/2022.  
C/22/134 - Objet : Reversement d'une partie de la Taxe d'Aménagement perçue par les communes à la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.  
C/22/135 - Objet : Motion relative aux conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la Communauté de communes, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

#### Conseil communautaire - Séance du 13 décembre 2022 :

C/22/136 - Objet : Eau potable - Vote des tarifs 2023.  
C/22/137 - Objet : Assainissement - Vote des tarifs 2023.  
C/22/138 – Objet : Assainissement – Evolution du tarif de la Participation au Fonctionnement de l'Assainissement Collectif (PFAC)  
C/22/139 - Objet : Redevance incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères (REOMI) – Fixation des tarifs à compter du 1er janvier 2023.  
C/22/140 - Objet : Service Déchets – Tarifs pour vente de matériel, services et pénalités à compter du 1er janvier 2023.  
C/22/141 - Objet : Déchets – Actualisation du règlement de service.  
C/22/142 - Objet : Renouvellement adhésion à l'Agence Technique Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO).



- C/22/143 - Objet : Convention cadre relative à la mise à disposition réciproque de services entre la Communauté de communes et la commune de Nuits-Saint-Georges.
- C/22/144 - Objet : Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un équipement Accueil de loisirs et restaurant scolaire à Gevrey-Chambertin.
- C/22/145 - Objet : Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un équipement Multiaccueil de la petite enfance à Gevrey Chambertin.
- C/22/146 - Objet : Dissolution du service commun scolaire au 31 décembre 2022 – Transfert de l'actif et du passif.
- C/22/147 - Objet : Budget Service Commun Scolaire – Cession de deux ordinateurs.
- C/22/148 - Objet : Marché d'assurance des risques statutaires du personnel affilié CNRACL – Modification n°1.
- C/22/149 - Objet : Recours à un contrat d'apprentissage – Direction Biodiversité et Développement durable.
- C/22/150 - Objet : Modification temps de travail, suppressions et créations d'emplois – Direction Enfance Jeunesse.
- C/22/151 - Objet : Budget Transport – Décision Modificative n° 2/2022.
- C/22/152 - Objet : Budget Assainissement Régie – Décision Modificative n° 4/2022.
- C/22/153 - Objet : Budget Eau Régie – Décision Modificative n° 3/2022.
- C/22/154 - Objet : Budget Eau DSP – Décision Modificative n° 1/2022.
- C/22/155 - Objet : Budget Déchets – Décision Modificative n° 4/2022.
- C/22/156 - Objet : Budget Principal – Décision Modificative n° 3/2022.
- C/22/157 - Objet : Budget Service Commun Scolaire – Décision Modificative n° 2/2022.
- C/22/158 - Objet : Zone d'Activité Economique à Gilly-les-Cîteaux I « La Petite Champagne » - Clôture du budget annexe au 31 décembre 2022.
- C/22/159 - Objet : MJC - Fédération ADMR – Versement de l'acompte du 1er trimestre 2023 avant le vote du budget primitif 2023.
- C/22/160 - Objet : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant les votes des budgets primitifs 2023.



Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges  
3, rue Jean Moulin  
21700 Nuits-Saint-Georges